



l'état de l'École

Coûts

Activités

Résultats

30 indicateurs
sur le système
éducatif français

n° **21** – Novembre 2011

Cet ouvrage est édité par
**Le ministère de l'éducation
nationale, de la jeunesse
et de la vie associative**
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication
Michel Quéré

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

Auteurs
Dominique Abriac
Linda Ben Ali

Ginette Bourny
Gérard Briaud
Luc Brière
Marc Colmant
Jean-Pierre Dalous
Jeanne-Marie Daussin
Aurélie Demongeot
Florence Defresne
Renaud Descamps
Mireille Dubois
Sylvie Fumel
Thomas Huguet
Martine Jeljoul
Saskia Kespaik
Céline Lambert
Élodie Leprévost
Béatrice Le Rhun
Claude Malègue
Fabrice Murat

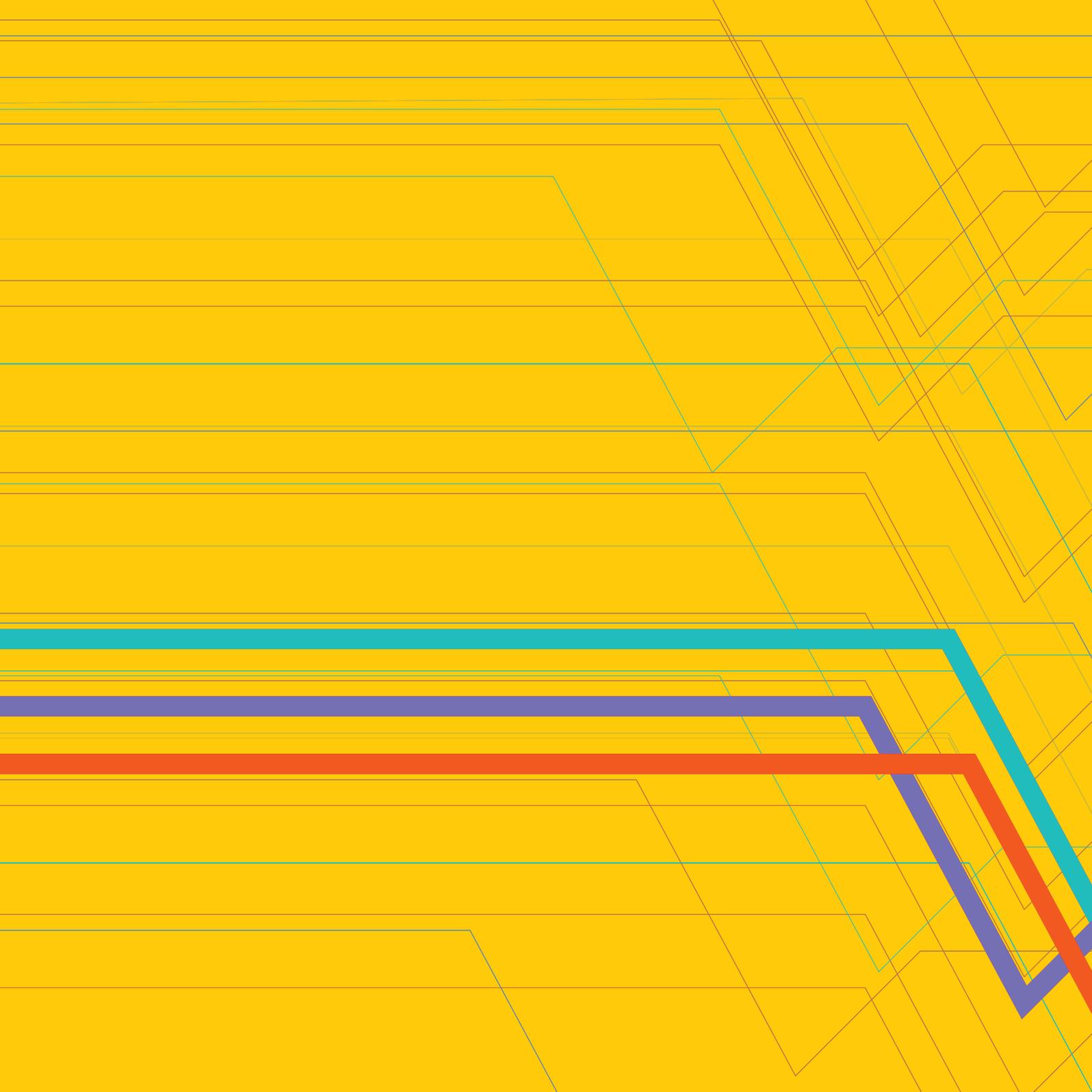
Sophie O'Prey
Pascale Poulet-Coulibando
Thierry Rocher
Franck Salles
Alexia Stéfanou
Fanny Thomas

**DEPP/Département de la
valorisation et de l'édition**
Secrétariat de rédaction
Marie Zilberman
Maquettiste
Frédéric Voiret

Impression
Ovation
Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

l'état de l'École





Préface

Cette vingt-et-unième édition de l'état de l'École constitue un instrument privilégié pour faire un point sur l'état de notre système éducatif et prendre la mesure de son évolution. L'état de l'École permet de mettre en lumière la performance de ce système sans s'affranchir des progrès à accomplir pour conforter notre objectif de réussite de chacun des élèves.

En premier lieu, il est bon de rappeler que les effets de la réforme de la voie professionnelle commencent à être visibles, comme le montre l'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation. Ceci conforte donc notre positionnement international pour la part des jeunes (20-24 ans) diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (84 %).

Ces résultats sont encourageants. Mais diplômer massivement nos jeunes de l'enseignement secondaire n'est pas en soi le gage d'une exemplarité suffisante. La France reste encore trop mal positionnée pour ce qui relève des « sortants précoces » du système éducatif. Si des avancées sont sensibles ces dernières années, les efforts actuellement engagés dans le repérage et le suivi individualisé de ces sortants précoces sont essentiels et il faut les poursuivre.

Cette édition 2011 de l'état de l'École bénéficie aussi des enseignements retirés des évaluations internationales PISA et de leur mise en regard à partir des évaluations nationales CEDRE. Ces éléments attestent tout à la fois des améliorations observées et de l'ardente obligation de proposer à chaque élève un accompagnement plus personnalisé qui permette à chacun un parcours de réussite éducative et, en conséquence, une amélioration de la performance de notre système éducatif selon ces indicateurs nationaux et internationaux.

Un suivi individualisé de la formation et des parcours, associé à une attention renforcée aux conditions de vie scolaire, sont, pour moi, deux axes de progrès majeurs qu'il nous faut poursuivre pour accentuer encore le passage de l'éducation pour tous à la réussite de chacun des élèves.



Luc Chatel

Ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

Présentation

Le développement des indicateurs et études au niveau international (OCDE, EUROSTAT, UNESCO), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, les objectifs assortis à la mise en place en France de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et l'ambition affirmée que tout jeune parvienne à la maîtrise d'un socle commun de connaissances et compétences incitent à suivre régulièrement les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats obtenus ainsi que les progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué, dès la première édition de 1991, la structure d'analyse des indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace.

Cette 21^e édition poursuit cette démarche.

Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2010, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (France métropolitaine + DOM) 134,8 milliards d'euros, ce qui représente un montant de 2 080 euros par habitant, ou 8 150 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. La tendance s'est ensuite progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale. L'année 2009, marquée par une baisse simultanée du PIB et une augmentation, modérée, de la dépense d'éducation, voit cette part relative remonter à 7,0 %, valeur maintenue en 2010 (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 87 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 76,2 %) et du second degré (+ 68,2 %), que pour un étudiant (+ 41,9 %). Mais ces rythmes respectifs changent et tendent même à s'inverser ces dernières années, avec une hausse nettement ralentie du coût par élève, et plus rapide de la dépense par étudiant.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours, en 2008, une dépense d'éducation rapportée au PIB un peu supérieure à la moyenne OCDE (6,0 % contre 5,9 %, hors formation continue) et des dépenses par élève inférieures à la moyenne dans le premier degré, mais dépassant la moyenne dans le second degré, plus particulièrement en lycées. En revanche, l'année 2008 est marquée par un changement de la dépense annuelle par étudiant qui devient supérieure à la moyenne OCDE (la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures restant toutefois un peu en deçà de cette moyenne). Les années 2000 à 2008 voient donc les positions évoluer, avec, pour la France, une faible progression de la dépense par élève (1^{er} et 2nd degrés) par rapport aux pays de l'OCDE, à l'inverse de ce qui se passe dans l'enseignement supérieur.

Le premier degré a connu une nette amélioration des taux d'encadrement, qui restent au voisinage des valeurs de la rentrée 2003 (*indicateur 11*). Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables. Les forts taux d'encadrement de notre enseignement secondaire (*ratio* moyen de 12,2 élèves par enseignant, en 2009) tiennent en particulier au fait que nos collégiens et lycéens reçoivent un nombre élevé d'heures d'enseignement, supérieur à la moyenne OCDE, et très supérieur au nombre d'heures dispensées par les enseignants. De plus, une part importante de cet enseignement

(un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) est dispensée, non pas devant la classe entière, mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 13*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 04*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est clairement engagée depuis et, en 2010, la dépense par étudiant dépasse nettement la moyenne observée pour un élève du second degré (11 430 euros contre 9 670) ; le coût de l'étudiant universitaire reste toutefois inférieur à celui d'un lycéen (10 180 euros contre plus de 11 000).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 59 % en 2010, dont 54 % pour le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels dont les effectifs, et surtout la structure, ont sensiblement évolué (*indicateurs 07 et 08*). Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2010, contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'est accrue par vagues successives de la décentralisation, est plus élevée (37,5 %) dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses des personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 02*).

D'importants progrès de scolarisation jusqu'au milieu des années 1990

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, en destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

L'École a ainsi permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. Même si l'objectif, annoncé au milieu des années 1980, d'amener 80 % d'une génération en classe terminale au niveau du baccalauréat, n'a pas été atteint, les efforts réalisés ont conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire, de plus de 30 points en l'espace d'une décennie et font apparaître la France comme l'un des pays de l'OCDE dont le taux de diplômés de l'enseignement secondaire est élevé.

Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges, puis les lycées, se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés au milieu des années 1980, plus de la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine plus de 20 % dans ce cas dans les générations des années soixante (*indicateur 27*).

Depuis le milieu des années 1990, les progrès de la scolarisation marquent le pas. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise en deçà de 19 années (*indicateur 09*). Si la quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège, après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se tournent davantage vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 12*). Jusqu'en 2010, l'accès d'une génération au niveau du baccalauréat, en classes terminales, ne progresse que faiblement, aux environs de 70 % (*indicateur 22*). Profitant d'une tendance à la hausse des taux de succès à l'examen, la proportion de jeunes bacheliers gagnent quelques points pour s'approcher des deux tiers en 2010.

Rentrée 2010 : l'afflux d'élèves en terminale professionnelle

Les dernières rentrées, 2009 et 2010, sont cependant marquées par deux phénomènes qui viennent rompre la stabilité ou stagnation qui prévalait depuis le milieu des années 1990 :

- une reprise assez sensible à la hausse des taux de scolarisation au-delà de 16 ans, à la rentrée 2009, essentiellement due au développement des études supérieures ;
- les effets de la rénovation de la voie professionnelle, qui permet désormais de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans ; ainsi, à la rentrée 2010, accèdent en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus deux ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus qui réduit à trois ans la préparation à l'issue du collège. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV bondit de plus de 6 points, pour s'approcher de 79 % à la rentrée 2010 (*indicateur 22*). Et dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération (*indicateur 23*) devrait connaître, à la session 2011, une progression parallèle pour dépasser 70 % (71,6 %, selon les résultats provisoires, contre 65,7 % à la session 2010).

Une inégale maîtrise des compétences de base

Les progrès de scolarisation et l'élévation des niveaux de formation sont nécessaires pour répondre aux défis des transformations économiques. Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donné comme objectif de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire, pour laquelle plusieurs approches et mesures sont possibles. Selon l'*enquête Emploi*, 18 % de jeunes, environ 130 000 par génération, achèvent leurs études secondaires sans diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Cette proportion, observée en 2010, est nettement inférieure aux 30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980 (*indicateur 25*). Autre référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « *sorties précoces* » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont, ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Pour la France, il est proche de 13 % en 2010, avec un objectif européen fixé à 10 % à cette échéance.

S'agissant des acquis des élèves, de la maîtrise nécessaire des compétences de base, les évaluations tant nationales qu'internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances entre élèves, sensible dès l'enseignement primaire et rarement surmontée dans le secondaire.

La proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base requises en fin d'école et de collège est estimée chaque année depuis cinq ans en français et mathématiques : elle varie de 80 % à 90 % selon le niveau scolaire et la discipline (*indicateur 20*), mais se révèle bien plus faible pour les élèves en retard et scolarisés dans les réseaux « *ambition réussite* » (*indicateur 10*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise, en 2009, des évaluations de 2003 portant sur la compréhension de l'écrit en fin de primaire et les compétences générales des élèves de troisième, permet de comparer

leurs performances à six ans d'intervalle. Il en ressort une grande stabilité en fin d'école mais une légère dégradation en fin de collège (*indicateurs 16 et 19*).

Les compétences en lecture des jeunes âgés d'environ 17 ans sont évaluées lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC, ex-JAPD). Elles montrent qu'en 2010, près de 80 % des jeunes français sont des lecteurs habiles ; mais 10,6 % éprouvent des difficultés, dont la moitié est quasi-analphabète (*indicateur 21*).

L'enquête internationale PISA, menée tous les trois ans auprès des jeunes âgés de 15 ans, a par ailleurs signalé que, contrairement à l'un des objectifs de Lisbonne, la proportion de jeunes en difficulté de lecture n'a pas eu tendance à diminuer, et qu'elle a même augmenté entre 2000 et 2009 (*indicateurs 17 et 18*). Ainsi, la proportion de jeunes français considérés comme de « médiocres lecteurs » s'est accrue de 2000 à 2009, passant de 15,2 à 19,7 %, parmi lesquels la proportion de « très mauvais lecteurs » passe de 4,2 à 7,9 %. Si la position de la France se révèle globalement stable, elle montre une plus grande dispersion : de 2000 à 2009, la proportion de jeunes français classés parmi les meilleurs lecteurs augmente aussi, comme l'influence du statut économique, social et culturel sur les résultats.

L'ambition de réduire les difficultés scolaires

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement ardues. La loi du 23 avril 2005 appelle à « *garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». Un soutien systématique aux élèves est ainsi engagé depuis quatre ans avec le développement d'un enseignement adapté et personnalisé aux différents niveaux : aide personnalisée en maternelle et primaire et stages gratuits de remise à niveau proposés durant les vacances scolaires aux élèves de CM1 et CM2, accompagnement éducatif au collège pour aider après 16 heures les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de l'encadrement et du soutien propices à la réussite, accompagnement personnalisé enfin au lycée. Pour autant, les jeunes quittant l'école sans diplôme restent plus durement touchés par la montée du chômage, sensible en périodes de difficultés économiques. Leur situation devient particulièrement préoccupante dans la conjoncture actuelle : l'année 2009 a ainsi vu leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études. Si leur situation s'améliore un peu en 2010, ils restent bien plus souvent chômeurs que les autres (44 % contre 20 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans – *indicateur 28*). Ces questions n'épargnent pas les étudiants, dont l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche présente les parcours, la réussite et le devenir professionnel, comme l'état de l'École le fait pour les élèves.

La population scolaire

Des populations scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2010

En 2010-2011, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) atteignent le total de 15 millions, dont un peu plus de 540 000 pour les DOM. Avec une hausse proche de 50 000, la rentrée 2010 confirme, pour tous les niveaux d'enseignement, la tendance engagée à la rentrée 2009.

En raison de la reprise démographique actuelle et du nombre accru de naissances depuis l'année 2000, le premier degré a vu la baisse de ses effectifs prendre fin à la rentrée 2003. Les progressions des rentrées suivantes sont toutefois restées très limitées, en raison de la moindre scolarisation des enfants âgés de deux ans. À la rentrée 2010, la hausse des effectifs est plus nette (+ 17 000 élèves) et touche aussi bien le préélémentaire que l'élémentaire.

Dans le second degré, la population scolaire accueillie dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale avait continûment diminué depuis une quinzaine d'années, en perdant plus de 460 000 collégiens et lycéens. Ce mouvement, très ralenti à la rentrée 2009, s'inverse à la rentrée 2010 (+ 21 000), avec des hausses en collège et lycée professionnel, mais pas en lycée général et technologique qui perd près de 90 000 élèves depuis 2005.

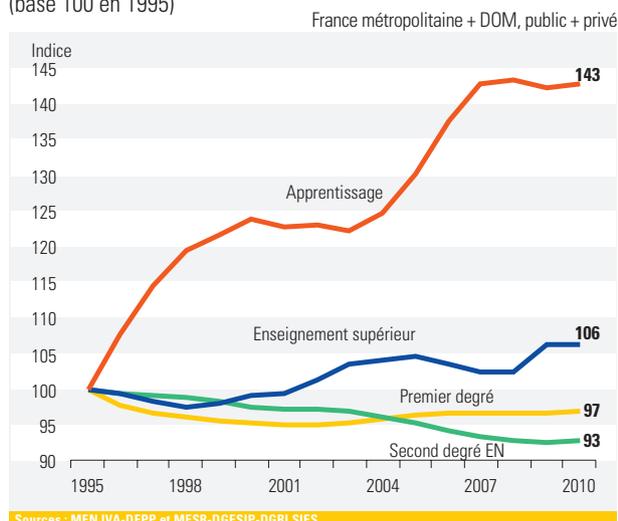
Les effectifs accueillis dans les autres voies de formation de l'enseignement secondaire, en établissements agricoles, de santé ou sous statut d'apprenti, restent relativement stables aux dernières rentrées. Les premiers scolarisent environ 150 000 élèves, sans grand changement depuis dix ans. Les établissements de la santé connaissent une légère reprise en 2010, après plusieurs années de stagnation voire de recul. Quant à l'apprentissage, qui prépare désormais à des diplômes professionnels de tous niveaux, il a connu un fort développement quantitatif

au cours des années 1990. Ce mouvement s'est ralenti la décennie suivante. Lors des dernières années, l'apprentissage connaît un tassement sensible au niveau secondaire, mais une vigueur persistante dans le supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, l'augmentation du nombre d'étudiants est en 2010 nettement moins prononcée que l'année précédente. La croissance à nouveau constatée dans les écoles de commerce et gestion est compensée par une légère baisse en universités.

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère de l'agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.

Évolution des effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants (milliers)

(France métropolitaine + DOM, public + privé)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Premier degré (1)	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 643,6	6 647,1	6 664,3
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1
CP – CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 062,3	4 070,5	4 080,8
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	46,0	43,8	44,3
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 088,5	3 107,2	3 126,4
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	703,1	694,3	705,5
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 446,9	1 431,3	1 425,7
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	109,5	101,3	98,9	95,6
Second degré agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	154,9	151,6	151,9	149,7
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	395,6	435,2	432,1	434,2
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	330,1	321,7	316,4
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	97,5	103,1	110,6
CPA, CLIPA, DIMA en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,6	7,3	7,1
Scolarisation dans étab. de la santé	96,2	88,2	81,4	76,3	75,5	74,8	78,1
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 234,2	2 314,0	2 318,7
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 879,9	14 951,7	14 998,2

(1) Données estimées pour le premier degré à partir de 2000

(2) Hors doubles-comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale

Sources : MENJVA-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Les établissements et les diplômés

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu plus de 54 000 écoles, maternelles et élémentaires, en 2009 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

La réorganisation de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer environ 8 000 établissements, soit dans les « réseaux ambition réussite » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 254 collèges et 1 725 écoles à la rentrée 2010.

Évolution du nombre d'établissements

Écoles

France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Public						
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 748	16 366	16 056
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 750	32 609	32 466
Total	61 660	57 838	52 727	49 498	48 975	48 522
Privé						
Écoles maternelles	363	419	245	194	131	133
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 183	5 174	5 143
Total	7 026	6 385	5 640	5 377	5 305	5 276
Total public + privé	68 686	64 223	58 367	54 875	54 280	53 798

Établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2008-2009	2009-2010	2009-2011
Public						
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 128	5 260	5 261	5 253
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 108	1 012	990	973
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 513	1 567	1 571	1 576
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80	80
Total	7 378	7 757	7 829	7 919	7 902	7 882
Privé						
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 808	1 771	1 756	1 765
LP (LEP, ETC)	978	809	647	660	663	664
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 102	1 063	1 056	1 064
Total	3 929	3 913	3 557	3 494	3 475	3 493
Total public + privé	11 307	11 670	11 386	11 413	11 377	11 375

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2010 (public)

	Réseaux « ambition réussite »	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	1 702	4 940
Collèges	254	824

Les diplômes délivrés

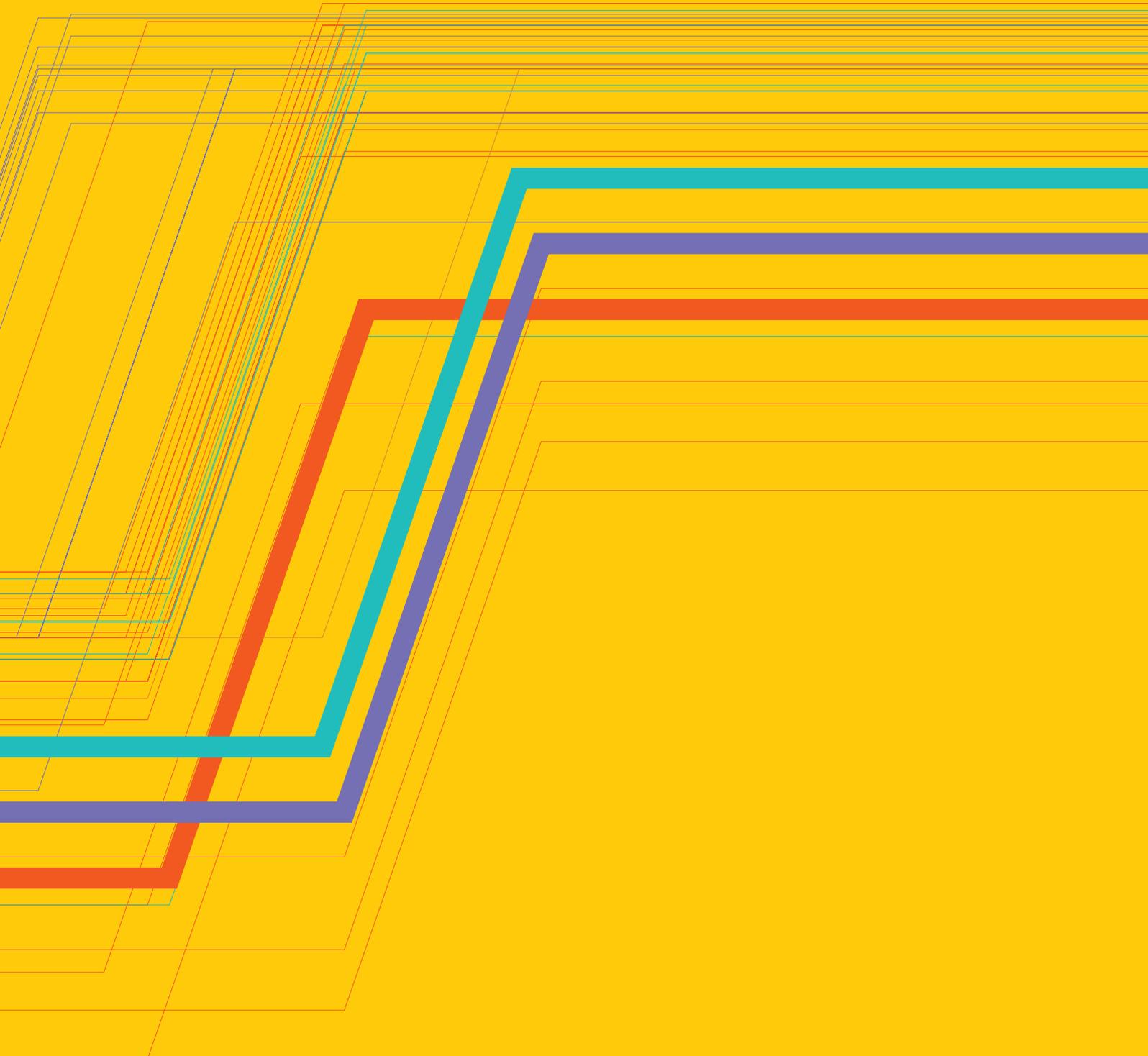
En 2010, l'éducation nationale a délivré au total près d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : plus de 600 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de 3^e, et plus de 500 000 baccalauréats dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent plus de 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon le niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980, et compte environ 120 000 lauréats aux sessions 2009 et 2010, contre 25 000 en 1990.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent ainsi 6 points au BEP, un peu plus de 10 au brevet, entre 12 et 13 aux différents baccalauréats, et plus de 16 points enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

	1990	1995	2000	2008	2009	2010
Brevet						
présents	803 156	805 317	771 589	749 014	736 836	747 702
admis	584 453	592 153	601 110	614 872	609 425	624 012
% succès	72,8	73,5	77,9	82,1	82,7	83,5
CAP						
présents	415 825	363 355	287 945	177 724	181 182	189 277
admis	269 798	260 673	215 623	143 155	146 855	154 265
% succès	64,9	71,7	74,9	80,5	81,1	81,5
BEP						
présents	230 625	284 770	285 799	237 555	228 102	206 684
admis	161 811	188 224	208 559	180 382	170 536	156 980
% succès	70,2	66,1	73,0	75,9	74,8	76,0
Baccalauréat général						
présents	332 638	382 310	339 380	318 137	322 576	320 597
admis	250 864	287 046	271 155	279 698	286 762	279 751
% succès	75,4	75,1	79,9	87,9	88,9	87,3
Baccalauréat technologique						
présents	169 406	183 154	193 107	169 159	164 894	163 585
admis	115 808	138 267	152 778	135 886	131 602	133 431
% succès	68,4	75,5	79,1	80,3	79,8	81,6
Baccalauréat professionnel						
présents	33 095	90 716	117 019	134 225	138 243	137 033
admis	24 602	65 936	92 617	103 311	120 728	118 586
% succès	74,3	72,7	79,1	77,0	87,3	86,5



Sommaire

Coûts

- 01 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 02 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 03 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 04 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 05 p. 22 La formation continue
- 06 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Activités

- 07 p. 26 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 08 p. 28 La structure des personnels de l'enseignement scolaire
- 09 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré
- 12 p. 36 La scolarisation dans le second degré
- 13 p. 38 Conditions d'accueil dans le second degré
- 14 p. 40 Le climat des établissements scolaires
- 15 p. 42 Les formations en apprentissage

Résultats

- 16 p. 44 Évaluations CEDRE : compréhension de l'écrit en fin d'école primaire
- 17 p. 46 PISA : compréhension de l'écrit, évolution 2000-2009
- 18 p. 48 PISA 2009 : compétences en sciences et en mathématiques
- 19 p. 50 Évaluations CEDRE : les compétences générales des élèves en fin de collège
- 20 p. 52 La maîtrise des compétences de base
- 21 p. 54 Les compétences en lecture des jeunes
- 22 p. 56 L'accès aux niveaux IV de formation
- 23 p. 58 La réussite au baccalauréat
- 24 p. 60 Le niveau de diplôme
- 25 p. 62 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 26 p. 64 La scolarité des filles et des garçons
- 27 p. 66 Le niveau d'études selon le milieu social
- 28 p. 68 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 29 p. 70 Le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 30 p. 72 L'insertion professionnelle à trois ans des jeunes sortants de 2007

Multipliée par 1,87 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 7,0 % du PIB en 2010, soit :

- 134,8 milliards d'euros,
- 8 150 euros par élève ou étudiant,
- 2 080 euros par habitant.

En 2010, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 134,8 milliards d'euros, soit 7,0 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 080 euros par habitant ou de 8 150 euros par élève ou étudiant. Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2008, très légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,0 % contre 5,9 %), en deçà des États-Unis et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Italie. Entre 1980 et 2010, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,1 % au lieu de 1,8 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,5 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, le PIB, en revanche, progresse de 21,4 % contre seulement 8,4 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît régulièrement, pour revenir à 6,7 % en 2008. En 2009, en partie sous l'effet de la récession se traduisant par un recul du PIB, la

part de la DIE dans le PIB remonte à 7,0 %. En 2010, cette part reste stable.

La croissance de la DIE depuis les années 80 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves, que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, progresse sur la période 1980-2010, de 1,9 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 76,3 % et 68,2 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 41,9 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis de 2000 à 2003, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Près des trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 59,4 % en 2010 dont 54,4 % pour le MENJVA et le MESR. Les collectivités territoriales assurent 24,6 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert aux départements et régions de la gestion des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) du second degré et des nouvelles compétences des Régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,9 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MENJVA-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM

01 La dépense pour l'éducation

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2009	2010p
Dépense intérieure d'éducation (DIE) (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	132,5	134,8
aux prix 2010 (en milliards d'euros)	72,1	93,6	125,8	133,6	134,8
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	7,0	7,0
DIE/habitant aux prix 2010 (en euros)	1 340	1 610	2 070	2 060	2 080
Dépense moyenne par élève (1)					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	8 020	8 150
aux prix 2010 (en euros)	4 460	5 540	7 430	8 090	8 150
Structure du financement initial (en %) (2)					
État	69,1	63,7	65,2	59,1	59,4
dont MENJVA – MESR	60,9	56,5	57,4	54,0	54,4
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,8	24,6
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,7	1,6
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,6	6,5
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,8	7,9

2010p : données provisoires

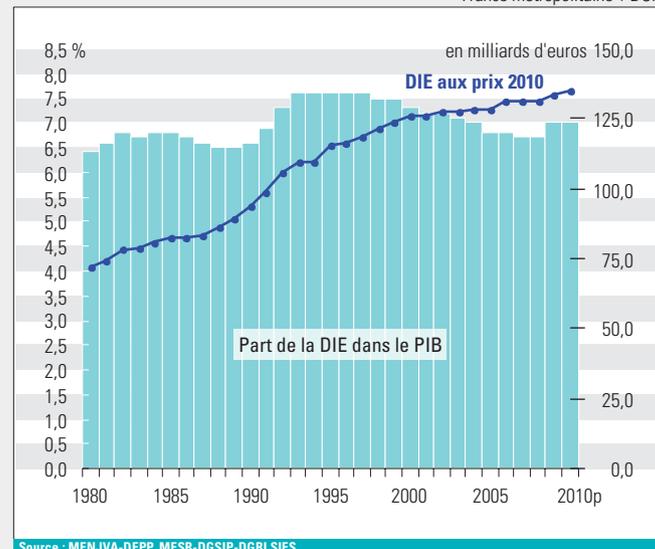
(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2010. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

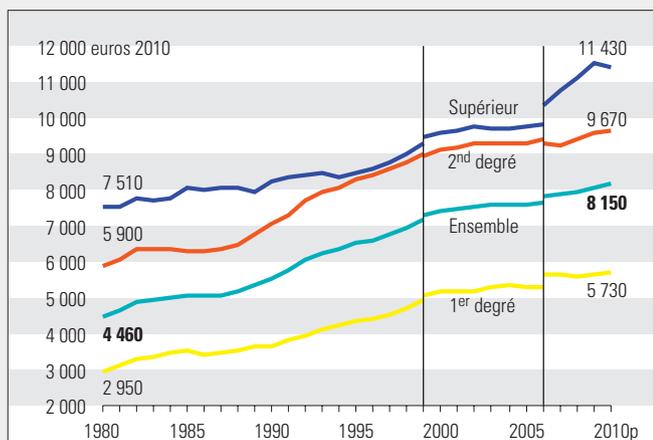
Source : MENJVA-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2010)

France métropolitaine + DOM



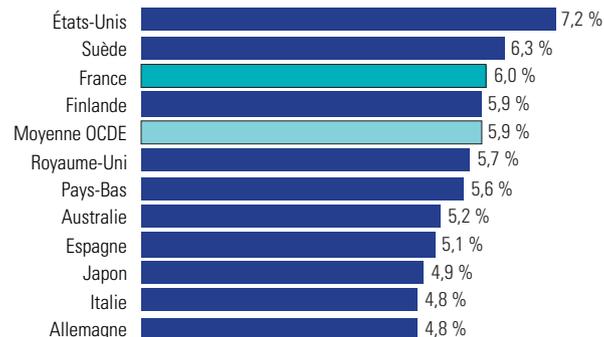
03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2010 (1980-2010) en euros



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MENJVA-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2008)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2011

En 2010, un peu moins de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 38,5 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 76,3 % en prix constants, pour s'établir à 5 730 euros en 2010.

En 2010, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et préélémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 38,5 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales financent 37,5 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 73,3 % de la dépense totale, dont 22,4 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître régulièrement pour revenir à 28,5 % en 2010. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a donc augmenté de 84,6 % à prix constants, soit légèrement moins que la dépense intérieure d'éducation (87 %).

De 1980 à 2010, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense moyenne pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 2 950 euros à 5 730 euros, soit une augmentation de 76,3 %, ou, en moyenne, de 1,9 % par an (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Au cours des dernières

années, ce rythme de progression a cependant ralenti (depuis 2006, 0,3 % par an, en moyenne).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent, qu'en 2008, la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis, la Suède ou le Royaume-Uni. Parmi les pays européens comparables, seule l'Allemagne présente des coûts inférieurs.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre environ 4 450 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire, d'environ 4,5 % en 2010.

De 1990 à 2010, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement, ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 58,2 %, passant de 28 730 à 45 450 € (en euros constants).

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales, réévaluées, et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN/JVA-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2009	2010p
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,6	37,6	38,5
aux prix de 2010 (en milliards d'euros)	20,9	25,2	34,3	37,9	38,5
Part dans la DIE (en %)	28,9	26,9	27,2	28,3	28,6
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2010 (en euros)	2 950	3 670	5 170	5 640	5 730
Structure du financement initial (en %) (2)					
État			51,9	53,9	54,5
<i>dont MENJVA – MESR</i>			51,8	53,7	54,3
Collectivités territoriales			40,9	38,1	37,5
Autres administrations publiques et CAF			2,3	1,7	1,6
Entreprises			0,0	0,0	0,0
Ménages			4,9	6,3	6,4

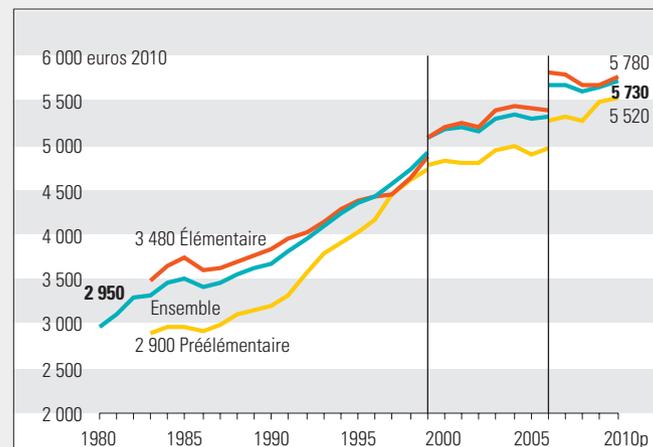
2010p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2010. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MENJVA-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2010 (1980-2010)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MENJVA-DEPP

03 Dépense théorique pour une scolarité primaire (1) (aux prix de 2010)

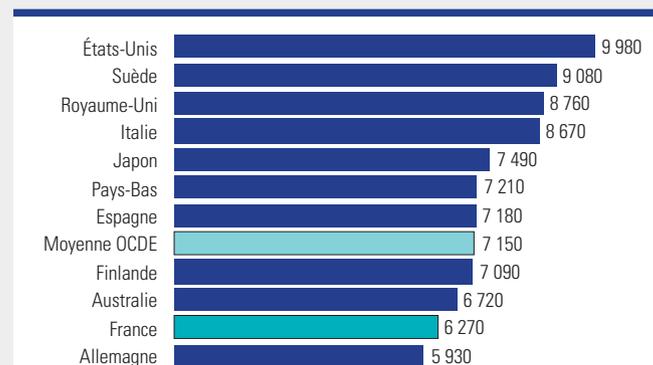
	1990		2010	
	(en euros)	(en %)	(en euros)	(en %)
Préélémentaire	9 590	33,4	16 570	36,5
Élémentaire	19 140	66,6	28 880	63,5
Total	28 730	100,0	45 450	100,0

(1) 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Source : MENJVA-DEPP

Dépenses pour un élève de l'élémentaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2008)



Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation*

En 2010, le pays a consacré 57,0 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 42,3 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 68,2 % en prix constants pour s'établir à 9 670 euros en 2010.

En 2010, le pays a consacré 57,0 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 42,3 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît jusqu'en 2007 pour se stabiliser au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 76,0 % entre 1980 et 2010, soit + 1,9 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 68,2 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, et nettement ralentie ces dernières années, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part, de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 08*), d'autre part, des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert de la gestion des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) des collèges et lycées publics aux régions et départements, ainsi que de la part correspondante du

forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes (attribution d'une part de la TIPP et de la TSCA*). En 2010, les collectivités territoriales assurent 23,6 % du financement initial (contre 14 % en 2000) ; la DIE du second degré est financée à hauteur de 64,6 % par l'État (contre 74,1 % en 2000) qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire : environ 10 230 équivalents-dollars en 2008, contre 8 970 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2010, un collégien coûte 8 330 euros, un lycéen 11 600 euros en enseignement général ou technologique et 11 990 euros en enseignement professionnel. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 113 580 euros en 2010, contre 76 480 euros en 1990 (aux prix 2010), soit une augmentation de 49 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans, à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 114 740 euros en 2010, en augmentation de 29 % depuis 1990.

* TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers, TSCA taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales, réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN/JVA-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2009	2010p
DIE pour le second degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	56,1	57,0
aux prix de 2010 (en milliards d'euros)	32,3	42,3	56,1	56,6	57,0
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	42,0	42,3
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2010 (en euros)	5 900	7 050	9 090	9 580	9 670
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		74,1	64,2	64,6	
<i>dont MENJVA – MESR</i>		68,7	60,8	61,2	
Collectivités territoriales		14,0	24,0	23,6	
Autres administrations publiques et CAF		2,4	2,2	2,1	
Entreprises		1,6	2,1	2,1	
Ménages		7,9	7,5	7,6	

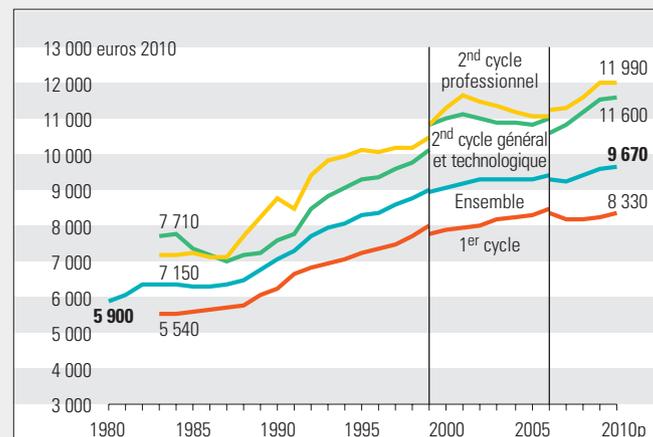
2010p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2010. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MENJVA-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2010 (1980-2010)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MENJVA-DEPP

03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2010, en euros)

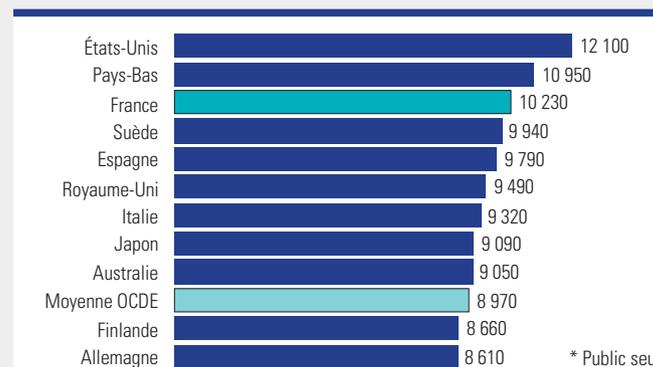
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale	
		1990	2010
Baccalauréat général et technologique	15 ans	76 480	113 580
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans (1)	88 810	114 740

(1) 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Source : MENJVA-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2008)



* Public seul

Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation*

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 27,2 milliards d'euros en 2010. Cette dépense a été multipliée par 2,6 depuis 1980 (en prix constants).

En 2010, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 430 euros, soit 42 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

La collectivité nationale a consacré, en 2010, 27,2 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2009 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de 3,2 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 20,2 % en 2010 (tableau 01). L'accélération de cette croissance, sensible à partir de 2006, tient à un effort budgétaire accru, mais aussi à la prise en compte d'un périmètre élargi à toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées, et enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,6 mais, face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,9 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 11 430 euros en 2010. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 68,2 %. Néanmoins, au cours de la période récente (2007-2010), la dépense par étudiant a augmenté en moyenne de 2,1 % par an, contre 0,9 % par an entre 2000 et 2007.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2008, un peu supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE (14 080 équivalents-dollars contre 13 720). Le coût moyen d'un

étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place la France légèrement en dessous de la moyenne (mais des pays, comme les États-Unis, ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (graphique 02). Ils varient, en 2010, de 10 180 euros par an pour un étudiant d'université publique à 13 800 pour un étudiant de STS et 15 240 euros pour un élève de CPGE. Les coûts moyens par étudiant en IUT (ainsi que d'autres instituts rattachés) ne sont plus quantifiables depuis la mise en application de la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 144 120 euros en 2010, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 141 170 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (près de 72 %) ; la part des collectivités territoriales atteint 11,5 % et celle des ménages 8,4 %. Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2010 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 11 430 euros à 12 640 euros.

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement). Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de R&D relatives à certains organismes (ex : CNRS). Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN/JVA-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2009	2010p
DIE pour le supérieur (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	26,7	27,2
aux prix de 2010 (en milliards d'euros)	10,5	15,4	21,0	26,9	27,2
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	20,1	20,2
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2010 (en euros)	7 510	8 240	9 600	11 540	11 430
Structure du financement initial (en %) (2)					
État			78,5	71,7	71,8
dont <i>MENJVA - MESR</i>			68,2	63,3	63,5
Collectivités territoriales			5,2	11,5	11,5
Autres administrations publiques (3)			1,3	1,3	1,3
Entreprises			5,8	7,2	7,0
Ménages			9,2	8,3	8,4

2010p : données provisoires

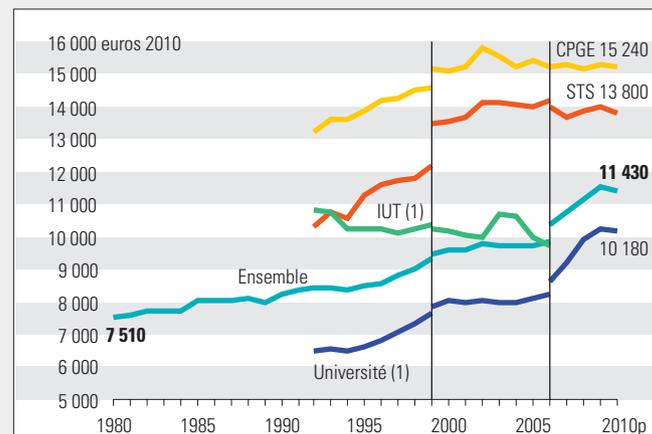
(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2010. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(3) Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.)

Source : MENJVA-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2010 (1980-2010)

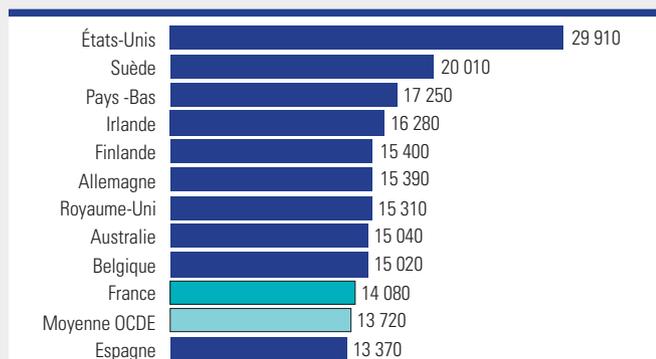


Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

(1) La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées aux universités.

Source : MENJVA-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

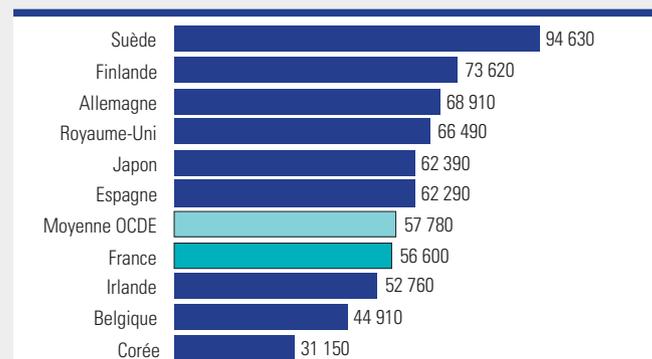
Dépense moyenne annuelle par étudiant (1) en équivalents-dollars (2008)



(1) voir méthodologie ci-contra

Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation*

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (1) en équivalents-dollars (2008)



Les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles.

Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation*

En 2010, 9,5 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,0% de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevèrent en 2010 à 9,5 milliards d'euros (*selon le Compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le Compte de la formation professionnelle – voir méthodologie*). De 1980 à 2010, cette dépense a augmenté de 27,4 % en euros constants (*tableau 01*). Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique jusque là affectées au second degré. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE baisse de 11,6 % à 9,0 % entre 1980 et 2010.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (46,3 %) et l'État (23,8 %), qui finance la formation de ses agents et celle des demandeurs d'emploi. Le ministère du travail, de l'emploi et de la santé est le premier des financeurs publics. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ainsi que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche assurent 14 % du financement de l'État, soit 2,8 % du financement total.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En près de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé (de 11 à 45 % ; *tableau 02*) et en 2009, le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,92 % du montant des salaires bruts, contre 1,35 % en 1972). Si les salariés sont plus nombreux à

partir en formation, ils suivent cependant des stages de plus courte durée (29 heures contre 62 en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, la taille et le secteur d'activité des entreprises.

Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et employés depuis le milieu des années 1980, le personnel qualifié reste le premier bénéficiaire des actions. Ainsi, en 2009, 59 % des ingénieurs ou techniciens et agents de maîtrise, pour seulement 36 % des ouvriers, ont suivi un stage de formation financé par leur employeur (*tableau 03*).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises : 15,7 % en 2009 dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 61,5 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence se retrouve dans l'effort financier des entreprises : de 1,3 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés jusqu'à 4,0 % dans celles de 2 000 salariés et plus.

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour l'heure, ce dispositif ne semble pas corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées.

Au niveau européen, la France fait plutôt bonne figure avec un taux d'accès de 46 % contre 34 % dans l'ensemble de l'Union, tandis que le pourcentage d'entreprises délivrant des cours ou stages s'établit à 71 % contre 50 %. Si ce dernier indicateur nous place en 3^e position toutes tailles confondues, les entreprises françaises de 10 à 19 salariés sont, elles, au 7^e rang. C'est donc probablement pour elles et leurs salariés qu'il existe des marges de progrès.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations. Par rapport au Compte de l'éducation, utilisé ici, le compte de la formation professionnelle, établi par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé et s'élevant en 2008 à 29,8 milliards d'euros, inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les autres activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global en 2010 (134,8 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (38,5 milliards), le second degré (57,0), le supérieur (27,2) et le champ couvert par cet indicateur (9,5 milliards pour la formation continue et 2,6 milliards pour les autres formations extrascolaires). La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise est tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 24-83 qui retrace la façon dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations sont saisies et traitées par le Céreq.

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM
Sources : MENJVA-DEPP, MESR, ministère du travail, de l'emploi et de la santé (DARES), Céreq

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2009	2010p
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	9,6	9,5
aux prix de 2010 (en milliards d'euros)	7,5	9,7	12,2	9,7	9,5
DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,6	2,6
aux prix de 2010 (en milliards d'euros)	0,9	1,1	2,1	2,6	2,6
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,1	9,0
Structure du financement initial (en %)					
État			nc (2)	24,1	23,8
dont MENJVA – MESR			nc (2)	3,3	2,8
Collectivités territoriales			nc (2)	17,0	17,1
Autres administrations publiques et CAF			nc (2)	0,2	0,2
Entreprises			nc (2)	46,2	46,3
Ménages			nc (2)	12,4	12,6

2010p : données provisoires

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

(2) Le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (nc).

Source : MENJVA-DEPP

02 Évolution de l'accès à la formation continue (%)

	1972	1980	1985	1990	1995	2002	2009
Hommes	12,4	20,1	25,1	35	36,1	36,2	47,4
Femmes	6,9	13,9	19,4	29,4	32,7	31,8	44,7
Ensemble	10,7	17,5	23	31,8	34,3	34,5	45,3

Il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Lecture : En 2009, 44,7 % des femmes et 47,4 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Source : Déclarations 2483, Céreq.

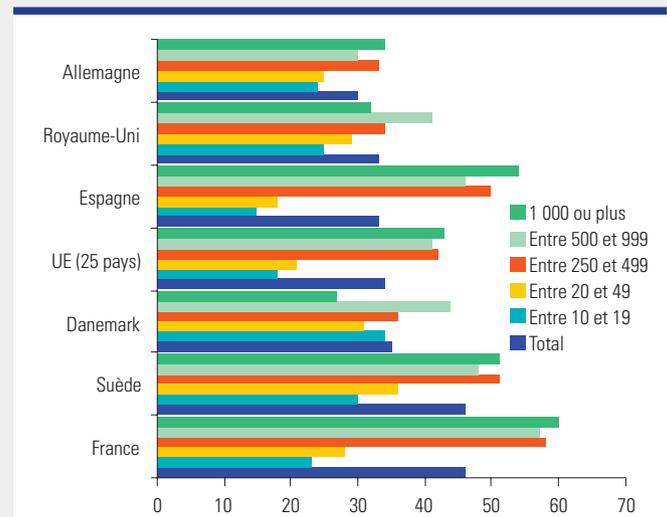
03 Accès à la formation selon la qualification (%)

	1985	1995	2000	2005	2009
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	31	36
Ouvriers qualifiés	18	26	29		
Employés	21	30	32	33	39
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	56	59
Cadres, ingénieurs	36	50	52	54	59
Ensemble	23	34	37	40	45

Il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Source : Déclarations 2483, Céreq

Taux d'accès à la formation continue selon la taille des entreprises (2005)



Source : Eurostat

Environ un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 31,7 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 584 millions d'euros en 2010.

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale un effort budgétaire d'environ 551,4 millions d'euros en 2010. Les bourses attribuées concernent 1 251 000 jeunes (France métropolitaine et DOM, public et privé), soit 23,5 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,4 % contre 12,2 %. En 2010, ces bourses ont été attribuées à 770 000 collégiens et 481 000 lycéens (*tableau 01*) ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (31,7 %) qu'en lycée général ou technologique (17,1 %).

Étendu en 2006, le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 €, continue sa progression en 2010-2011 avec 88 300 bénéficiaires. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et,

pour certaines formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 02*). Des enveloppes de fonds sociaux (32,8 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales (CAF) versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge depuis la rentrée 2008, le montant total de cette allocation est proche d'un milliard et demi d'euros (*tableau 03*).

Le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait, pour l'année 2008, la France un peu au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Ces aides sont plus importantes dans les pays de l'Europe du Nord, qui peuvent également accorder des prêts (remboursables) à des élèves adultes.

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

Bourses du second degré : le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents :

79,71 euros, 220,80 euros et 344,85 euros. Les bourses de lycées concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris en premier cycle, et ceux des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), et des centres de formation d'apprentis (CFA). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 43,08 euros en 2010-2011.

Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

Fonds social pour les cantines : ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Sources : MENJVA-DGESCO, CNAF
Champ : France métropolitaine + DOM

01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (Éducation nationale, public et privé)

France métropolitaine + DOM

	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Effectifs de boursiers en collège	789 726	770 709	764 981	770 749	769 631
% boursiers en collège	23,6	23,6	24,2	24,4	24,2
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	297 277	252 809	244 919	243 126
% boursiers en LEGT	19,1	18,6	17,4	17,1	17,1
Effectifs de boursiers en LP	288 482	261 656	231 637	224 543	238 120
% boursiers en LP	36,6	36,1	33,8	32,3	31,7
Total Lycée	589 373	558 933	497 950	482 965	481 246
dont bourses au mérite en lycée	9 259	29 293	77 220	85 500	88 307
% boursiers en lycée	26,7	24,7	23,5	22,3	22,1
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 329 642	1 262 931	1 253 714	1 250 877
% boursiers collèges et lycées)	24,8	24,2	23,7	23,7	23,4
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité (1)	581 907	615 260	556 710	541 010	530 138

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MENJVA-DGESCO

02 Aides aux élèves (public + privé)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2010	Évolution 2001-2010	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
Aides directes MEN				
Bourses de collège	115 070	146 484	27,3 %	10,2 %
Bourses de lycée (1)	206 853	186 260	- 10,0 %	- 22,0 %
Bourses au mérite – lycée (2)	7 055	70 646		
Primes (lycée sauf internat)	165 420	134 711	- 18,62 %	- 29,5 %
Prime à l'internat – collège (3)		1 660		
Prime à l'internat – lycée (3)		11 144		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	466	- 56,5 %	- 61,1 %
Fonds sociaux (4)	67 900	32 800	- 51,7 %	- 58,2 %
Total aides directes MEN	563 336	584 171	3,7 %	- 10,2 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	1 489 276	20,7 %	4,5 %

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Sources : MENJVA-DGESCO, CNAF

03 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (2) et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

France métropolitaine + DOM

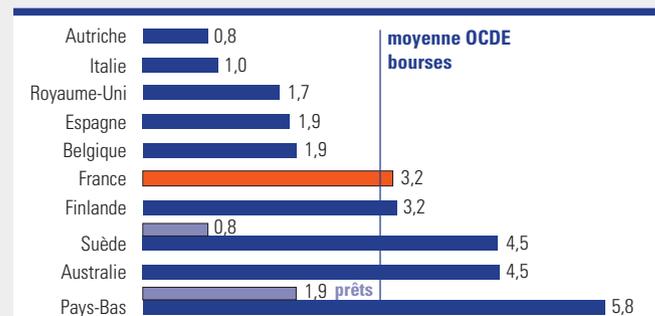
	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Évolution 2000/10
Aide moyenne en collège	152 €	167 €	184 €	190 €	192 €	+ 26,6 %
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	765,0	770,7	769,6	- 2,5 %
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 183,7	3 162,8	3 179,3	- 5,0 %
Aide moyenne en lycée	664 €	733 €	839 €	843 €	837 €	+ 26,1 %
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	498,0	483,0	481,2	- 18,3 %
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 156,0	2 169,0	2 173,9	- 1,4 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
6-10 ans			273 €	281 €	281 €	
11-14 ans	253 €	263 €	288 €	296 €	296 €	
15-18 ans			298 €	306 €	306 €	

(1) bourses + primes du MENJVA, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation. (2) en milliers

Sources : MENJVA-DGESCO, CNAF

Aides financières aux élèves en pourcentage de la dépense publique totale d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) – Année 2008



Pour la France, l'aide financière aux élèves comprend les bourses et subventions venant des ministères et des collectivités territoriales et l'allocation de rentrée scolaire.

Source : OCDE

En janvier 2011, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative rémunère 984 800 personnes* dont 846 200 appartiennent au secteur public et 138 600 au secteur privé sous contrat. 87 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2011, 984 800 personnes sont rémunérées sur crédits d'État, par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative : 859 300 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public (y compris fonctionnaires stagiaires) et privé sous contrat, soit 87,3 % de l'ensemble du personnel. La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants, désormais placée sous la responsabilité des universités, conduit les lauréats des concours d'enseignement à prendre une classe en toute responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. À ce titre, 7 400 fonctionnaires stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré public et 8 400 sur celui du second degré. Ils étaient comptabilisés l'année précédente avec l'enseignement supérieur au titre des instituts universitaires de formation des maîtres, ce qui explique l'accroissement de l'indice pour le premier degré et la stabilisation pour le second (*graphique 03*).

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 375 200 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées, et 484 100 dans un établissement du second degré public ou privé. 125 500 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, en inspection académique ou en administration centrale. 90 % des 68 300 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements publics du second

degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser dans le secteur public. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (74 % contre 68,8 %), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré (91 % contre 81,7 % dans le public) que dans le second degré (66 % contre 57,9 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (96 %), les secrétaires (83,7 %) et les adjoints administratifs (92 %).

Aux côtés des enseignants, dans les établissements mais aussi dans les rectorats, les services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Mise à part la modification de champ en 2007, de janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution observée des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques des établissements d'enseignement. L'effectif des personnels semble se stabiliser dans un rapport de un non-enseignant pour six enseignants depuis 2008.

* Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur les programmes **LOLF** : **Loi organique du 1^{er} août 2001**, mis en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Source : Exploitation en janvier 2011 d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (hors enseignement supérieur)

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance**	Total	Aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques***	Part des enseignants (%)
	Public	Privé	Total				
2000	734 977	139 650	874 627	249 762	1 124 389	61 470	77,8
2005	742 621	144 940	887 561	238 262	1 125 823	51 287	78,8
2006	739 112	144 909	884 021	228 786	1 112 807	58 197	79,4
2007	734 446	144 501	878 947	170 915	1 049 862	60 635	83,7
2008	726 583	143 440	870 023	139 038	1 009 061	61 393	86,2
2009	715 599	141 661	857 260	128 313	985 573	67 538	87,0
2010	712 453	140 454	852 907	126 424	979 331	68 949	87,1
2011	720 655	138 639	859 294	125 514	984 808	68 321	87,3

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les 15 779 fonctionnaires stagiaires affectés directement dans le secteur public en école ou établissement à la rentrée 2010.

** À partir de 2007, non compris les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *État de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ni à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

*** En 2011, 4 912 assistants pédagogiques et 63 409 assistants d'éducation. Les derniers aides-éducateurs sont recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

Source : MENJVA-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en janvier 2011

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	330 868
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>	<i>7 385</i>
Enseignement du premier degré privé	44 377
Enseignement scolaire du second degré public	389 787
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>	<i>8 394</i>
Enseignement du second degré privé	94 262
Total Enseignants	859 294
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance*	125 514
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	68 321
Total	1 053 129

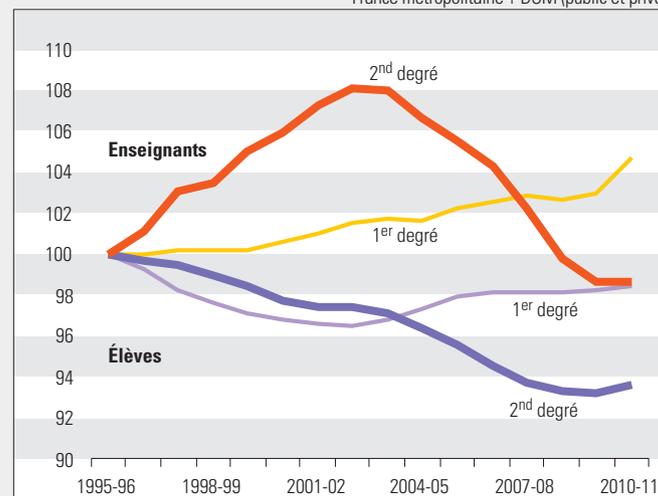
* non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », en poste à l'administration centrale.

Source : MENJVA-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2010)

en indice base 100 en 1995

France métropolitaine + DOM (public et privé)



Source : MENJVA-DEPP

Parmi les 859 300 enseignants rémunérés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, au titre de l'enseignement scolaire, 43,7 % sont enseignants dans le premier degré public et privé et 56,3 % dans le second. 125 500 personnes assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement.

En janvier 2011, le premier degré public compte 330 900 enseignants y compris 7 400 fonctionnaires stagiaires (*indicateur 07*). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,6 %). Parmi les 44 400 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87,8 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles et 9,5 % sont instituteurs suppléants.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 389 800 enseignants, y compris 8 400 fonctionnaires stagiaires, en janvier 2011. Plus de six enseignants sur dix (62,6 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 %), 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 15,2 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, les trois cinquièmes des 94 200 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou de professeurs assimilés ; 3,5 % sont agrégés et 10,9 % professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 5,9 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas titulaires ; 5,4 % ne le sont pas dans le secteur public et 18,3 % dans le secteur privé sous contrat.

Les personnels d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation, de laboratoire, sont rémunérés au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 49,7 %

des personnels non enseignants). Les personnels de santé, d'éducation, les assistants de vie scolaire (30,7 %) sont rémunérés au titre du programme LOLF « vie de l'élève ». Au titre du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale », neuf dixièmes des personnels exercent en service académique ou en administration centrale : ils sont personnels de direction, d'encadrement, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs d'études ou de recherche, personnels sociaux et de santé.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré : leur âge moyen est de 40,2 ans et 42 % d'entre eux ont de 30 à 42 ans. La très forte féminisation (81,7 %) est encore plus prononcée parmi les jeunes générations ; jusqu'à l'âge de 30 ans, la part des femmes dépasse 85 %. Dans le second degré, l'âge moyen s'élève à 42,9 ans, avec plus d'un an d'écart entre les hommes et les femmes. Un enseignant sur deux se situe dans la tranche d'âge de 31 à 46 ans, un sur quatre dans celle de 50 à 59 ans. La proportion de femmes, de 57,9 % sur l'ensemble des enseignants, dépasse 61 % parmi les plus jeunes, jusqu'à 32 ans.

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur la mission interministérielle

LOLF : enseignement scolaire.

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée au 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du 1^{er} degré, enseignement scolaire public du 2nd degré, vie de l'élève, enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés, soutien de la politique de l'éducation nationale).

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : Exploitation en janvier 2011 d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du premier degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2005	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2006	320 103	80,3	85,8	46 132	91,0	93,5
2007	321 339	80,7	90,8	46 123	90,9	89,9
2008	322 357	81,0	84,2	46 379	91,0	84,8
2009	321 739	81,3	96,0	46 140	90,9	91,3
2010	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0
2011	330 868 (1)	81,7	97,6	44 377	91,0	87,8

(1) sont inclus au niveau des enseignants du premier degré les 7 400 fonctionnaires stagiaires directement affectés en école à la rentrée 2010.

Source : MENJVA-DEPP

02 Les enseignants du second degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2005	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2006	419 009	57,2	62,3	98 777	66,4	53,8
2007	413 107	57,3	62,6	98 378	65,6	57,3
2008	404 226	57,4	62,8	97 061	65,6	58,2
2009	393 860	57,5	62,8	95 521	65,7	59,5
2010	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2
2011	389 787 (1)	57,9	62,6	94 262	66,0	60,6

(1) sont inclus au niveau des enseignants du second degré les 8 400 fonctionnaires stagiaires directement affectés en établissement à la rentrée 2010.

Source : MENJVA-DEPP

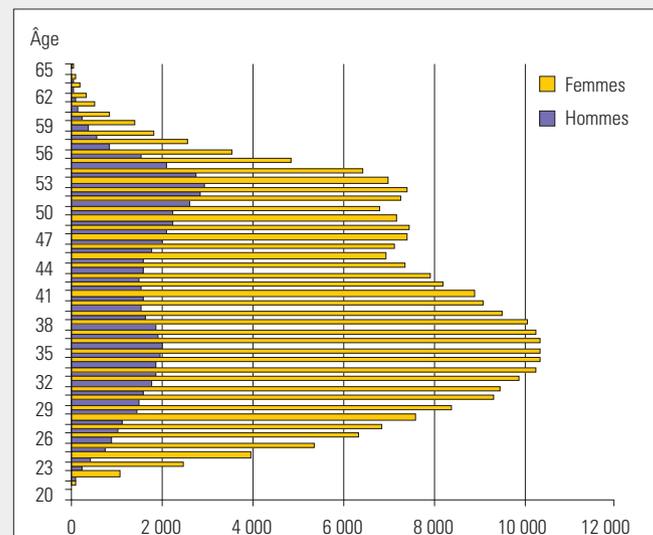
03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation et d'assistance de vie scolaire

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 907	1,5
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 806	48,4
Programme « Vie de l'élève »	38 742	30,9
Programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale »		
hors administration centrale	21 457	17,1
dans l'administration centrale (1)	2 602	2,1
Total	125 514	100,0

(1) non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », en poste à l'administration centrale.

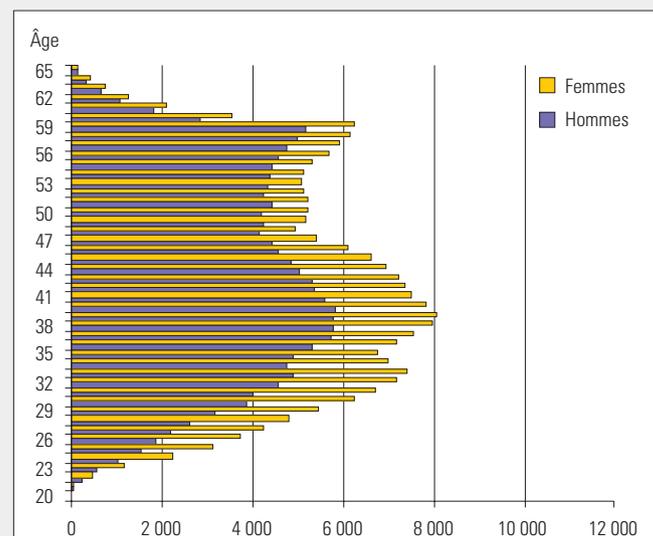
Source : MENJVA-DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public 2011



Source : MENJVA-DEPP

05 Répartition par âge et sexe des enseignants du second degré public 2011



Source : MENJVA-DEPP

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée, voire a connu une légère régression. En 2009-2010, elle enregistre une hausse pour s'établir à 18,6 années d'études.

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2009-2010 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,6 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (tableau 01).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation a connu une période de stagnation, voire de léger recul, dans tous les cycles de formation excepté l'apprentissage. Si la France reste un pays de forte scolarisation, elle ne se situait plus, à la rentrée 2009, que dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la scolarisation à plein temps des enfants âgés d'au moins 5 ans. La scolarisation à temps partiel, absente en France, apparaît plus développée dans des pays de l'Europe du Nord ou aux États-Unis.

La durée de scolarisation d'un élève dépend du type d'études entreprises (générales, technologiques ou professionnelles), mais aussi de la rapidité de son parcours scolaire. Ce dernier facteur a joué un rôle dans le tassement de la durée totale de scolarisation. Les parcours durent moins longtemps du fait que les élèves redoublent moins. Prolongeant celle qui est intervenue dans l'enseignement élémentaire, la baisse des redoublements est également nette depuis deux décennies dans le second degré (graphique 02) : si les jeunes générations parviennent aussi souvent que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire

(indicateur 22), elles y parviennent plus vite et plus jeunes.

La fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières supérieures longues de l'université. L'espérance de scolarisation de l'ensemble des jeunes stagnait aux environs de 2,6 années. La rentrée 2009 voit la fin de cette tendance. Elle est marquée par une progression importante des effectifs étudiants (+ 80 000) qui se traduit par une hausse générale des taux de scolarisation à partir de 18 ans (graphique 03). Ce mouvement touche aussi bien les garçons que les filles, qui présentent toujours une espérance de scolarisation un peu plus élevée (supérieure d'une demi-année à celle des garçons).

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là.

Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Les taux de scolarisation sont égaux à 100 % de 4 à 12 ans.

Source : MENJVA-DEPP, INSEE
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, ensemble des formations

01 Évolution de la durée de scolarisation

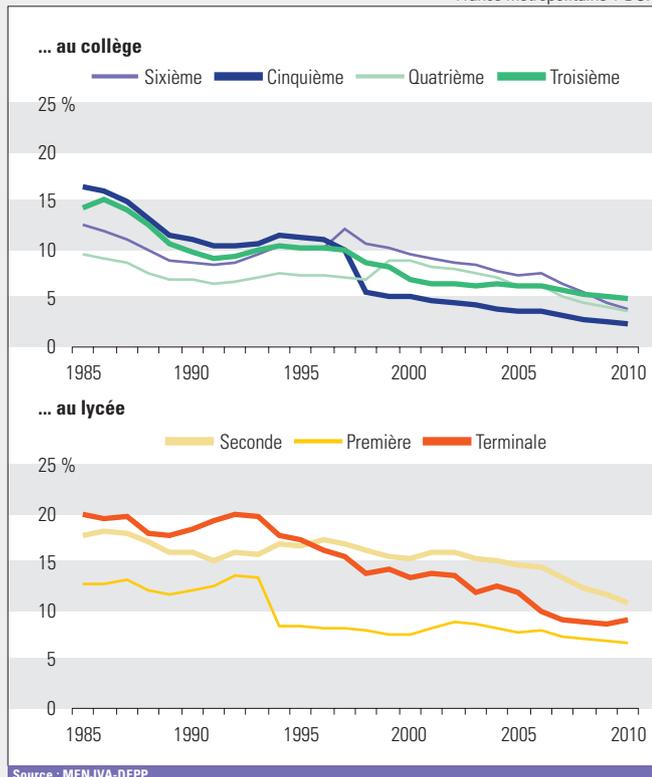
en années

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2008-09	2009-10
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5	18,6
- Filles	17,2	18,2	19,2	19,0	18,9	18,7	18,9
- Garçons	17,0	18,0	18,8	18,6	18,4	18,2	18,3
Préélémentaire	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2	3,2	3,1
Élémentaire	5,5	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
Secondaire	6,9	7,6	7,8	7,7	7,5	7,5	7,5
Supérieur	1,5	1,9	2,6	2,6	2,7	2,7	2,9

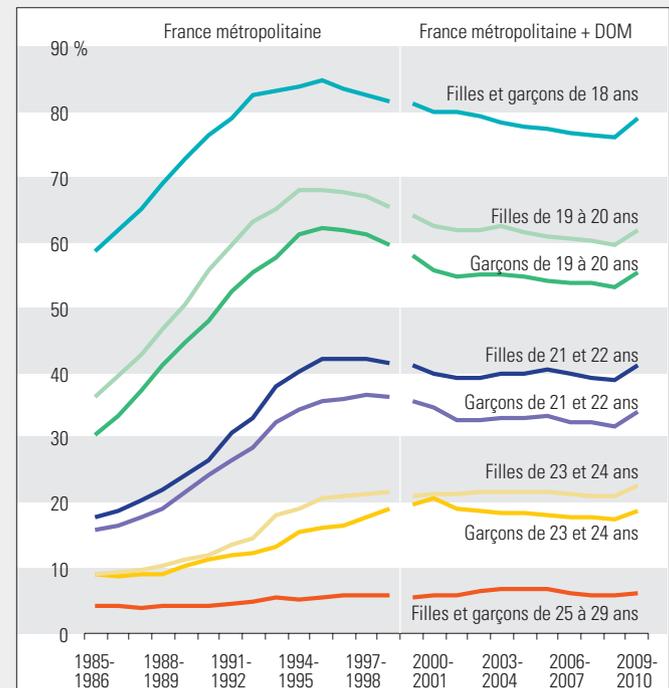
Source : MENJVA (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants, recensement rénové de la population)

02 Évolution des redoublements de 1985 à 2010...

France métropolitaine + DOM



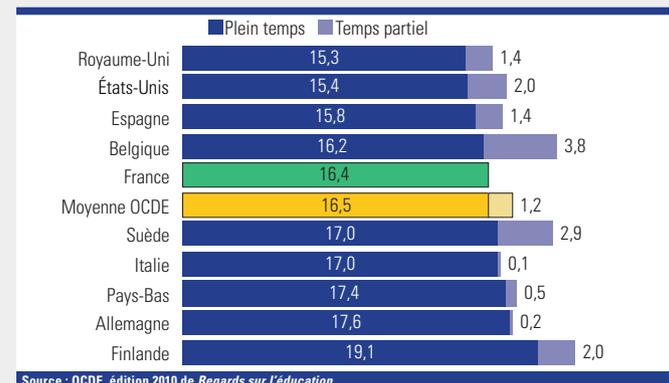
03 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2010)



Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis (avant 1999-2000 : France métropolitaine, après : France métropolitaine + DOM)

Source : MENJVA (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

Espérance de scolarisation pour un enfant âgé de 5 ans (2009)



Les réseaux « ambition réussite » accueillent un vingtième des écoliers et collégiens. Les trois quarts des élèves de collège RAR sont issus des catégories sociales défavorisées et un quart d'entre eux entre en sixième en retard. Ils maîtrisent moins bien les compétences de base, et leurs résultats au diplôme national du brevet sont de 15 points inférieurs à ceux des collèges hors éducation prioritaire.

À la rentrée 2010, les réseaux « ambition réussite » (RAR) regroupent autour de 254 collèges têtes du réseau, 1 702 écoles. Ils accueillent 281 200 écoliers et 113 200 collégiens, soit un élève sur vingt, en primaire comme au collège. Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans les réseaux de « réussite scolaire » (RRS).

Les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 74,1 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 57,4 % en RRS et 35,0 % dans les établissements hors éducation prioritaire (EP) (France métropolitaine et DOM). Leur retard scolaire est plus fréquent : 24,6 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 20,2 % en RRS et 12,2 % ailleurs (tableau 01).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, si 74 % des élèves de CM2 des écoles RAR maîtrisent les compétences de base en français, ils sont 78,5 % dans les écoles RRS et 88,4 % ailleurs (graphique 02).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire – géographie – éducation civique). À la session 2010, 42,4 % des élèves des collèges RAR et 55,5 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre

70,9 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts diminuent : 70,1 % des élèves des RAR ont obtenu leur DNB contre 83,3 % ailleurs (graphique 03).

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme CLAIR (collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements. Il sera étendu à la rentrée 2011 à la quasi-totalité des établissements de RAR (circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010).

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence » du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants, se structurent les 254 réseaux « ambition réussite » et ceux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2009, qui étaient en CM2 à la rentrée 2008 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Le graphique 03 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2010 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins deux à trois points.

Source : MENJVA-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2010

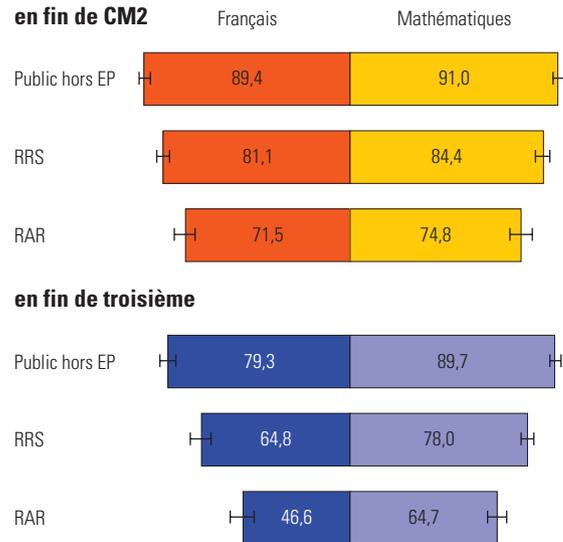
France métropolitaine et DOM, secteur public

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en sixième en retard
Réseau « ambition réussite » RAR	74,1	8,2	24,6
Réseau de « réussite scolaire » RRS	57,4	18,5	20,2
Hors éducation prioritaire	35,0	38,0	12,2
Ensemble	42,6	31,3	13,7

Pour les deux premières colonnes, la ligne RAR correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège RAR ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école RAR.

Source : MENJVA-DEPP

02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en 2011 (en %)

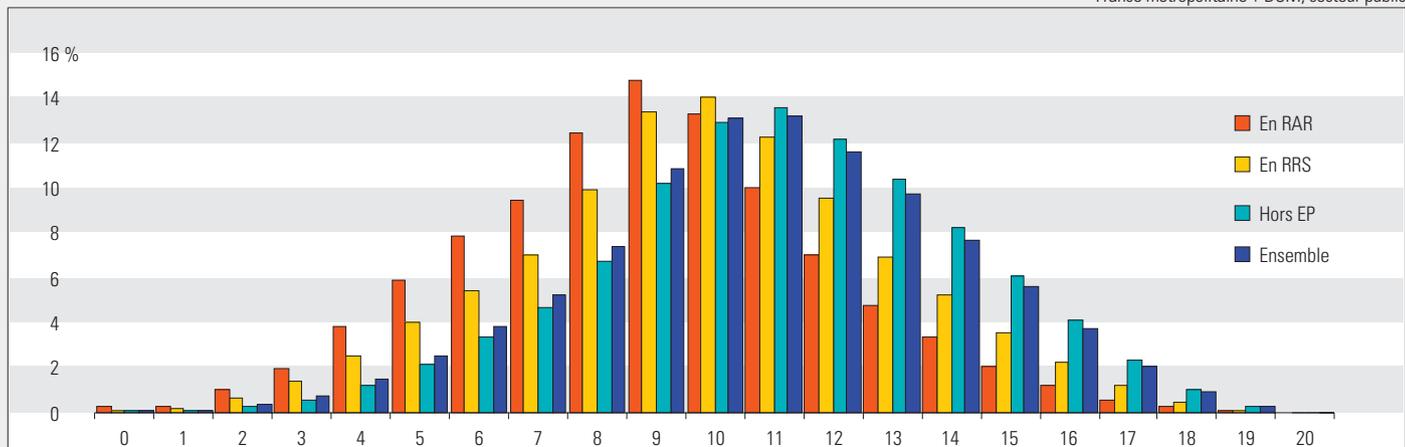


Lecture : en fin de CM2, 89,4 % des élèves du public hors éducation prioritaire maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est de $\pm 2,2$ %.

Source : MENJVA-DEPP

03 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) 2010

France métropolitaine + DOM, secteur public



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 14,7 % des élèves ont eu entre 9 et 10 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2010 contre 13,4 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 10,2 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,8 % de l'ensemble des élèves.

Source : MENJVA-DEPP

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À l'âge de 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 13,6 % à la rentrée 2010.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et de 64 000 en 1990 à un peu moins de 54 000 à la rentrée 2010, du fait notamment de la disparition d'écoles élémentaires à classe unique (moins de 4 000 en 2010 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et à se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : après un maximum de 5,37, ce *ratio* revient aux rentrées 2009 et 2010 à une valeur identique à celle de 1999 (5,29 : *graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse, du nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre dépasse 22 en Corée contre moins de 11 en Italie : en 2009, il reste proche de 20 en France et au Royaume-Uni.

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE.

Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 13,6 % en 2010. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc environ un cinquième des enfants nés entre le 1/1/2008 et le 31/8/2008 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2010.

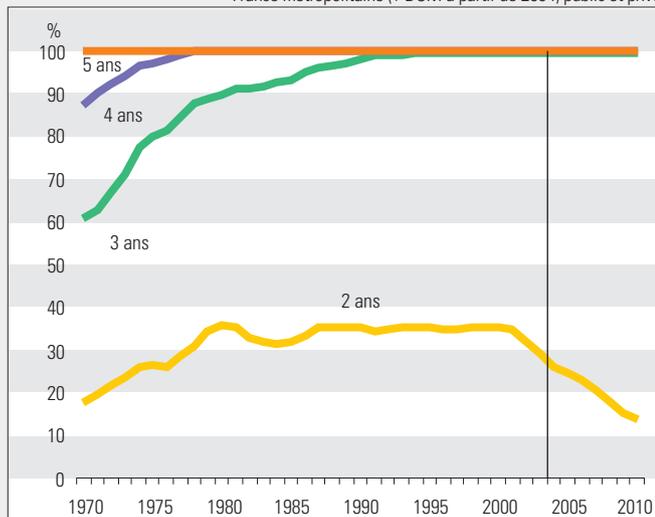
L'enquête 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Les données concernant les effectifs d'élèves et les classes ont pu être collectés par département à partir de la « base élèves 1^{er} degré », pour les écoles utilisatrices de l'application et d'une collecte manuelle effectuée par les inspecteurs de circonscription pour les autres.

Source : MENJVA-DEPP-DGESCO
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, public et public + privé

Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

01 Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans (1970-2010)

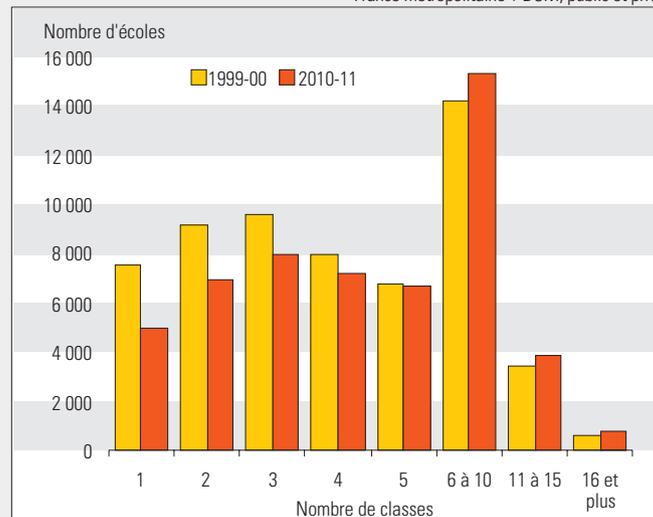
France métropolitaine (+ DOM à partir de 2004) public et privé



Source : MENJVA-DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

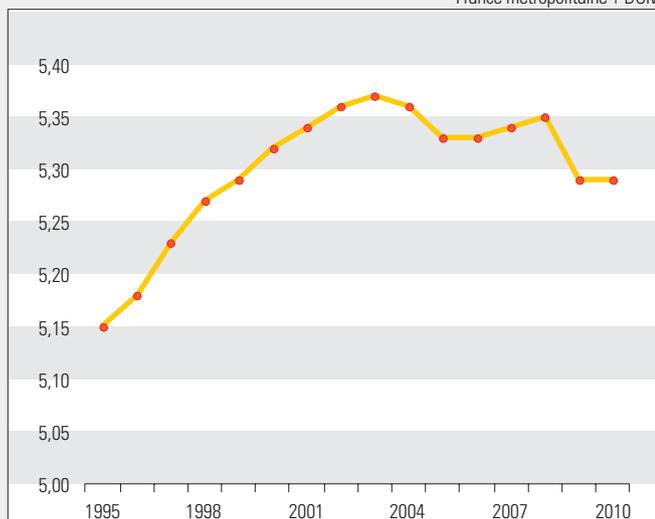
France métropolitaine + DOM, public et privé



Source : MENJVA-DEPP

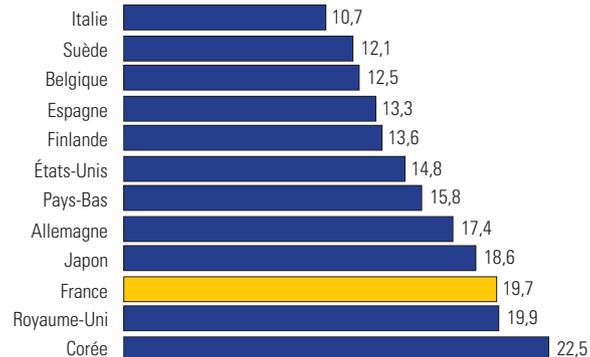
03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2010)

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DGESCO

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2009) (public + privé)



Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation*

Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu 400 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. Plus de 20 % des inscrits en classe de terminale préparent maintenant un baccalauréat professionnel.

De 1994 à 2009, le second degré dans son ensemble a perdu 400 000 jeunes, soit une diminution de près de 7 % qui concerne uniquement les élèves, et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul, sensible entre les rentrées 2004 et 2008 pour des raisons essentiellement démographiques, se ralentit en 2009 (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux (*indicateur 09*) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et un peu plus de 70 % d'entre eux – 71,4 % à la rentrée 2009 – accèdent au niveau du baccalauréat (*indicateur 22*).

Sur les 759 000 élèves inscrits en classe de troisième en 2008-2009, 57 % continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et 37 % en second cycle professionnel ; ces proportions varient peu ces dernières années (*tableau 02*). La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes au baccalauréat professionnel en trois années de formation. Un peu plus de la

moitié des collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel a opté pour cette voie à la rentrée 2009.

Après une deuxième année de CAP ou de BEP, un peu plus de quatre élèves ou apprentis sur dix arrêtent leurs études, sans grand changement au cours de la dernière décennie. En revanche, les poursuites d'études évoluent. Ainsi, l'orientation vers un baccalauréat ou un brevet professionnel, qui n'a cessé de progresser depuis 1996, a encore gagné 2 points en 2009, suite à la rénovation de la voie professionnelle. Elle concerne maintenant 37 % des 382 000 inscrits en année terminale de CAP ou BEP. L'accès en première d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique s'est par contre fortement réduit (*tableau 03*).

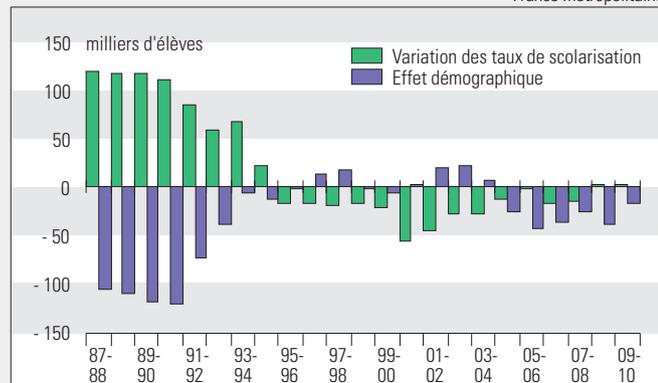
À la rentrée 2009, 52 % des jeunes parvenant au terme de l'enseignement secondaire, en classe terminale, prépare un baccalauréat général, 27 % un baccalauréat technologique et 21 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. La croissance a été particulièrement nette dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, de nombreux brevets de technicien ayant été transformés en baccalauréats professionnels. La progression des séries professionnelles s'est effectuée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques (*tableau 04*).

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire et prennent en compte les formations dispensées dans les établissements du MENJVA, dans les lycées agricoles, dans les centres de formation d'apprentis et, depuis la rentrée 2007, dans les lycées militaires. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2009-2010.

Source : MENJVA-DEPP
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation

France métropolitaine



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 14 000 élèves entre la rentrée 2008 et la rentrée 2009. La variation des taux de scolarisation a entraîné une hausse de 3 000 élèves, tandis que la moindre dimension des générations cause une diminution de 17 000 élèves.

Sources : MENJVA-DEPP (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des orientations des élèves de troisième générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

France métropolitaine

	96-97	00-01	05-06	08-09	09-10
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	834	792	810	770	759
Orientation vers un second cycle général ou technologique	52,1	54,9	54,5	55,1	56,6
en lycée public	40,6	43,3	42,7	42,5	43,6
en lycée privé	10,6	10,7	10,9	11,7	12,1
en lycée agricole	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Orientation vers un second cycle professionnel	36,4	37,1	37,9	37,8	36,9
en lycée professionnel public	21,3	21,1	21,4	21,3	21,0
en lycée professionnel privé	5,6	5,3	5,3	5,2	5,1
en lycée agricole	3,0	3,0	3,4	3,6	3,7
en centre de formation d'apprentis	6,5	7,7	7,8	7,7	7,1
Maintien en premier cycle	10,4	7,4	6,8	6,1	5,8
dont redoublement	9,7	6,7	6,0	5,4	5,0
Quitte l'école au niveau de la troisième	1,1	0,6	0,8	1,0	0,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les 759 000 élèves inscrits en troisième en 2008-2009, 56,6 % ont continué en second cycle général ou technologique à la rentrée 2009, 36,9 % en second cycle professionnel, 5,8 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe préprofessionnelle) et 0,7 % a quitté l'école.

Source : MENJVA-DEPP

03 Évolution des orientations des élèves en année terminale de CAP-BEP

France métropolitaine

	96-97	00-01	05-06	08-09	09-10
Nombre d'élèves inscrits en année terminale de CAP ou BEP l'année précédente (en milliers)	410	428	397	392	382
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	26,5	28,8	34,0	35,2	37,0
Part de ceux qui poursuivent en second cycle général ou technologique	11,1	9,7	7,3	5,4	5,3
Part de ceux qui redoublent ou préparent un autre diplôme de même niveau	23,5	19,3	18,3	17,7	17,7
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	38,9	42,2	40,4	41,7	40,0

Lecture : parmi les 382 000 élèves ou apprentis inscrits en année terminale de CAP ou BEP en 2008-2009, 40 % se sont engagés dans la vie active l'année suivante. Les autres sont scolarisés à la rentrée 2009 : 37 % poursuivent leurs études en baccalauréat ou brevet professionnels (et 5,3 % en 1^{re} d'adaptation) et 17,7 % redoublent leur dernière année de CAP ou BEP ou préparent un autre diplôme de même niveau (2,5 % sont inscrits en seconde professionnelle).

Source : MENJVA-DEPP

04 Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

France métropolitaine + DOM

	1996-97		2002-03		2009-10	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bacs généraux	342 220	56,9	315 019	52,0	317 226	52,1
S	160 546	26,7	157 631	26,0	163 130	26,8
ES	94 247	15,7	97 560	16,1	101 269	16,6
L	87 427	14,5	59 828	9,9	52 827	8,7
Bacs technologiques	172 250	28,6	184 650	30,5	161 230	26,5
STG (STT avant 2006)	88 127	14,7	98 068	16,2	80 075	13,2
STI	46 824	7,8	46 490	7,7	37 404	6,1
ST2S (SMS avant 2007)	19 829	3,3	22 419	3,7	26 107	4,3
Autres séries technologiques*	17 470	2,9	17 673	2,9	17 644	2,9
Bacs professionnels	86 875	14,4	105 892	17,5	129 870	21,3
dont apprentissage	8 189	1,4	16 754	2,8	24 866	4,1
dont lycées agricoles	622	0,1	8 140	1,3	13 139	2,2
Production	37 508	6,2	51 426	8,5	60 427	9,9
Services	49 367	8,2	54 466	9,0	69 443	11,4
Ensemble	601 345	100,0	605 561	100,0	608 326	100,0

* STL, Hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007)

Source : MENJVA-DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2009, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,2 en France, contre plus de 15 en Corée, aux Pays-Bas ou au Canada, mais moins de 10 en Belgique et Espagne. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

Après des évolutions relativement contrastées durant les années 1980 et 1990, la tendance actuelle est plutôt à la stabilité. À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique. Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, les seconds cycles voyaient leurs classes s'alléger avec le recul démographique. À la rentrée

2010, la taille moyenne des classes, proche de 28 élèves en second cycle général et technologique, est de 19 élèves en second cycle professionnel. En légère progression ces dernières années, elle dépasse 24 élèves en collège (*graphique 01*).

Cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et environ la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements dispensés, en classe entière ou en groupe. En 2010, il est égal à 21,2 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*).

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré, on peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes.

Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division. E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division).

Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

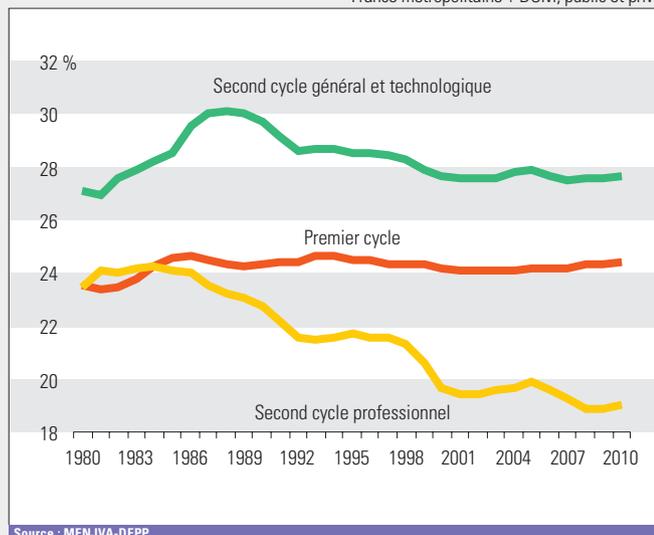
où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : « scolarité » (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et les « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2010)

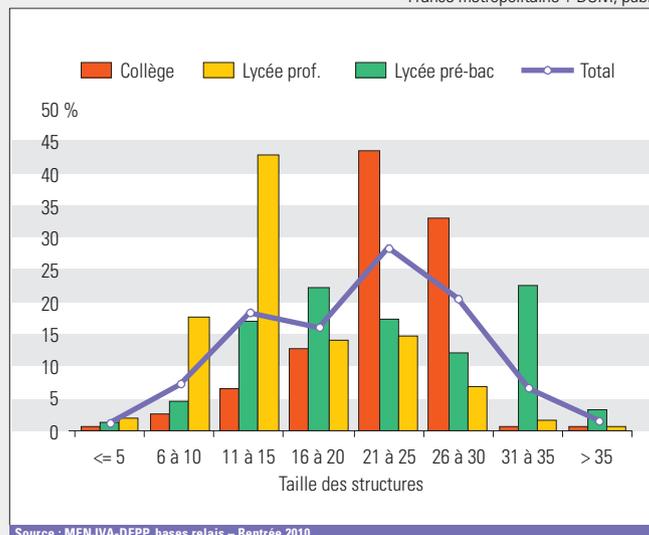
France métropolitaine + DOM, public et privé



Source : MENJVA-DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2010)

France métropolitaine + DOM, public



Source : MENJVA-DEPP, bases relais – Rentrée 2010

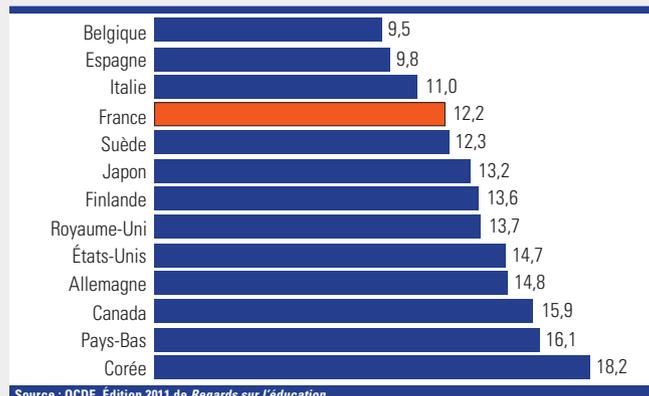
02 Taille des structures par type de formation à la rentrée 2010

France métropolitaine + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,2	23,1	3,2	0,5	18,8
SEGPA	13,3	12,5	30,2	0,1	24,1
Lycée professionnel	19,1	15,9	19,7	0,5	47,9
Lycée pré-bac	28,5	23,2	5,8	3,0	51,6
CPGE	35,0	27,7	8,0	31,4	46,8
STS	22,4	18,5	12,7	1,6	43,2
Total	24,0	21,2	8,4	1,5	34,0

Source : MENJVA-DEPP

Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2009)



Source : OCDE, Édition 2011 de *Regards sur l'éducation*

C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée professionnel, en particulier du fait du non-remplacement des enseignants, mais aussi de la fermeture totale des établissements.

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire » des établissements. Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2009-2010, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 17 et 12 incidents graves pour 1 000 élèves, contre seulement 4 pour 1 000 dans les LEGT pendant la même période. Les résultats sont stables au collège et en LEGT ; le nombre d'incidents graves déclarés en LP est en hausse : il y avait 13 incidents graves pour 1 000 élèves dans ces établissements en 2008-2009. Par ailleurs, les actes de violence sont très inégalement répartis selon les établissements. En effet, la moitié des LEGT, les deux cinquièmes des collèges (42 %) et plus du tiers des LP (38 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 9 % des LEGT, 17 % des collèges et 20 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences est aussi différente selon le type d'établissement : en collège et LP, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 14 % des élèves en 2009-2010. Il est presque trois fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des élèves de collège. Comme pour la violence, les établissements sont inégalement affectés : en janvier 2010, la moitié des collèges ont un taux d'absentéisme inférieur à 1 % et ce taux est supérieur à 8 % pour un collège sur dix. Alors qu'un quart des LEGT observe moins de 1 % d'absentéisme, ce taux dépasse 18 % pour un dixième d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 13 % pour la moitié des LP et s'élève à plus de 41 % pour un LP sur dix.

La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,3 % (soit 1,5 semaine), qu'en LP (6,4 % soit 2,2 semaines) et en LEGT (6,0 % soit 2,1 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement suite à l'organisation d'examen, à des problèmes de sécurité des locaux, ou à des réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,2 semaine (soit 3,4 % du temps scolaire) contre 0,4 semaine pour les collèges (soit 1,1 %).

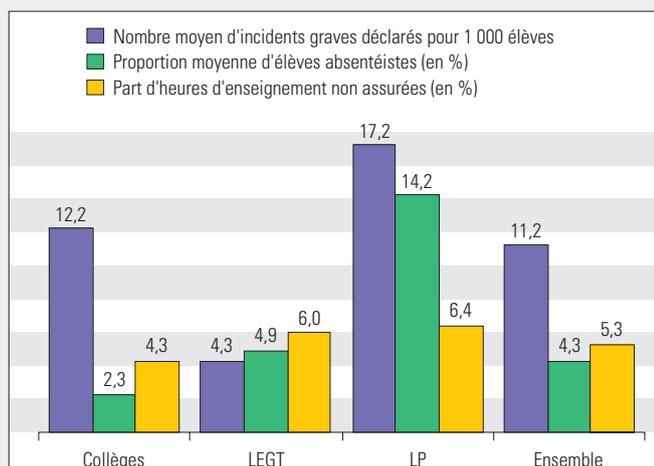
Sources : MENJVA-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2009-2010, auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence.

France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. Des critères d'enregistrement permettent d'harmoniser la prise d'information d'un établissement à l'autre. Pour les agressions physiques, verbales, le vol, les dommages aux locaux ou aux biens n'impliquant que des élèves, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte commis dans le cadre d'une intrusion, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping », etc., sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée. Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois, sans motif d'excuse ou avec un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2009 à avril 2010 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

01 Indicateurs de climat (vie) scolaire selon le type d'établissement

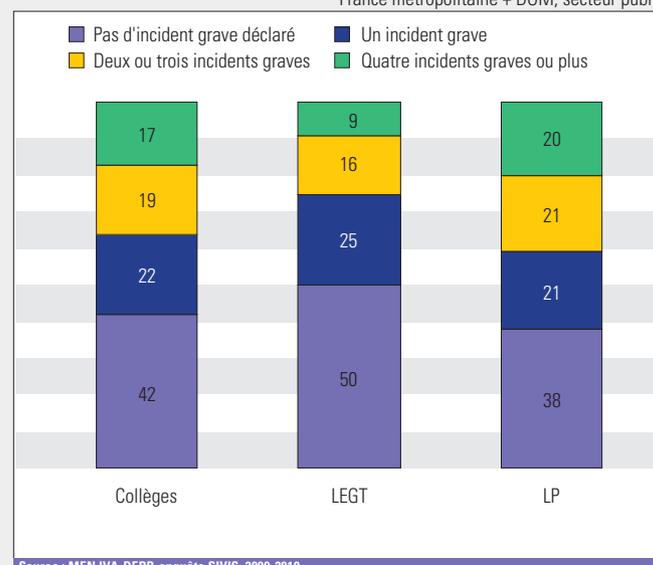


Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Source : MENJVA-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2009-2010

02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (Période décembre 2009 – février 2010)

France métropolitaine + DOM, secteur public



Source : MENJVA-DEPP, enquête SIVIS, 2009-2010

03 Distribution des établissements selon la part d'élèves absents en % (janvier 2010)

France métropolitaine, secteur public

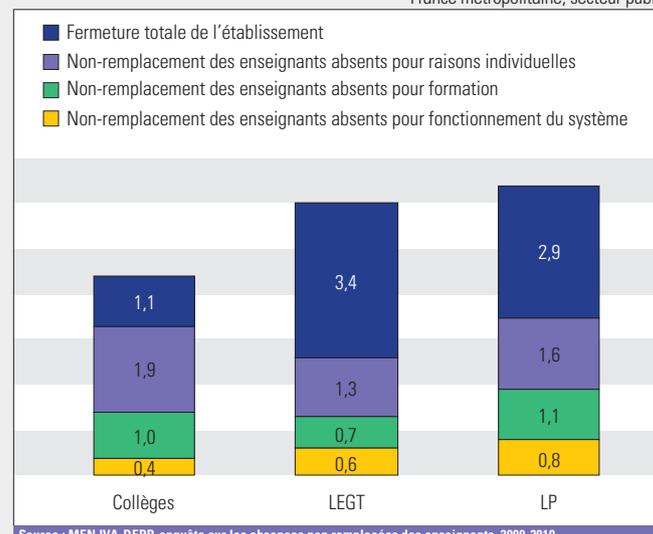
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	1,1	3,7
Médiane	1,2	3,6	13,4
Dernier quartile	3,5	8,3	27,5
Dernier décile	7,6	17,7	41,4

Lecture : en janvier 2010, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) ont moins de 1,1 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des LEGT (médiane) ont moins de 3,6 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 8,3 % d'élèves absents et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 17,7 % d'élèves absents.

Source : MENJVA-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2009-2010

04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)

France métropolitaine, secteur public



Source : MENJVA-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2009-2010

La réforme Seguin de 1987 qui a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif, a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 425 000 en 2009-10 (427 000 en 2010-11 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). Malgré cette progression spectaculaire, l'objectif de 500 000 apprentis en 2010, fixé par la loi de programmation sociale de 2005, n'est donc pas complètement atteint.

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (41,7 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat, le brevet professionnels (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 40 000 et 60 000 apprentis contre 177 300 pour le CAP. Un apprenti sur cinq prépare un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (tableau 01 et graphique 02).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-87 à 2009-10, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 19,0 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 64,6 % des recrutements en 1^{re} année de BP et 38,4 % en bac pro. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage

recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités : en 2009-10, seulement 23,1 % des apprentis en 1^{re} année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 8,1 % pour les DUT et 24,2 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2009-10, les apprenties représentent ainsi 3,7 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans, contre 9,7 % parmi les garçons du même âge (graphique 03). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (graphique 04). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 31,3 % des apprentis en 2009, contre 28 % en 1987 et, au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 4 points entre 2007 et 2009, passant de 29,4 % à 33,8 %. Les apprenties sont plus âgées (19,5 ans en moyenne, et 18,7 ans pour les garçons) et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Les **centres de formation d'apprentis (CFA)** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ou par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MENJVA-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine + DOM,
MENJVA et agriculture

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2009)

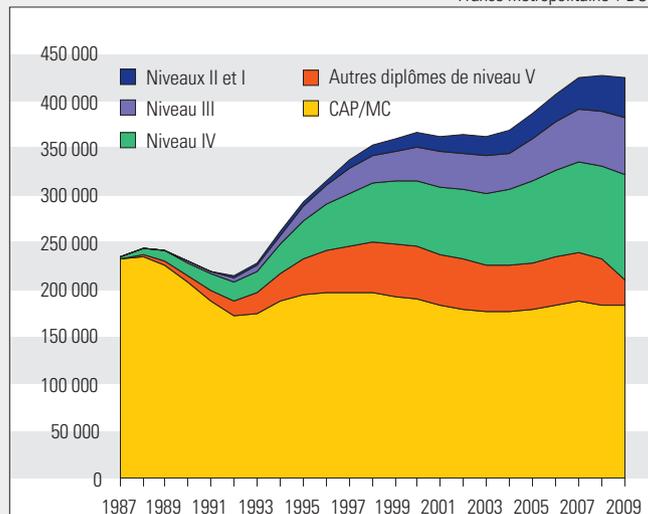
France métropolitaine + DOM

	1990	1995	2000	2005	2007	2008	2009
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	239 294	231 659	209 767
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	95 753	98 470	111 900
Niveau III	1 319	15 273	325 553	44 233	55 577	58 572	59 532
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	34 538	38 949	43 543
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	425 162	427 650	424 742

Source : MENJVA-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31/12 de chaque année

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2009)

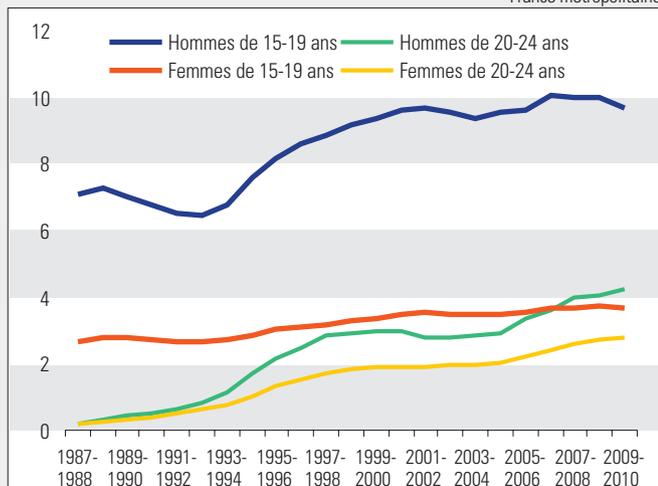
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31/12 de chaque année

03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2009)

France métropolitaine

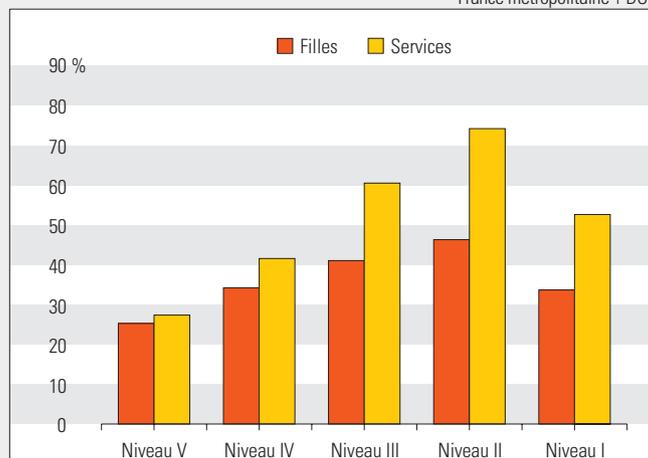


Lecture : en moyenne, 9,7 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2009.

Source : MENJVA-MESR DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis), INSEE (estimations basées sur les recensements)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage (2009-2010)

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-MESR DEPP – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31/12/2009

À la fin de l'école primaire, entre 2003 et 2009, les performances des élèves en compréhension de l'écrit marquent une grande stabilité. Près du tiers des élèves maîtrisent complètement les compétences en compréhension écrite fixées par les programmes ; 13 % sont en difficulté voire en grande difficulté.

En juin 2003, une évaluation menée en fin d'école primaire a permis d'apprécier le degré d'atteinte par les élèves des objectifs de maîtrise de la langue française. Elle marquait le début d'un cycle régulier d'évaluations-bilans destinées à apprécier l'évolution des acquis des élèves. L'évaluation de 2009, qui débute un nouveau cycle en reprenant la majorité des épreuves de 2003, permet une comparaison temporelle.

Le score moyen obtenu par les élèves de 2003 ayant été fixé par construction à 250, on note une légère augmentation globale en 2009 avec un score moyen de 252. Cette différence, qui n'est pas statistiquement significative, traduit donc une très grande stabilité sur la période.

Environ un tiers des élèves ont des performances qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon satisfaisante toutes les compétences attendues par les programmes de l'école primaire : ils sont capables d'exploiter les informations d'un texte pour en dégager le sens et l'interpréter avec finesse, d'en faire un résumé (groupes 4 et 5 de l'échelle de compréhension ; *tableau 02*). La proportion de ces élèves dans la population est parfaitement stable : 29 % de la population en 2003 comme en 2009.

À l'autre extrémité de l'échelle, 13 % des élèves sont en difficulté (groupes 0 et 1), proportion qui approche un quart (23 %) en zone d'éducation prioritaire. Ces élèves ne maîtrisent pas, ou peu, les compétences nécessaires à l'entrée en sixième. Ils sont capables

de prélever dans un texte des informations facilement repérables, données explicitement. Parmi eux, 2 % (5 % en ZEP) sont en grande difficulté (groupe 0) : ils peuvent seulement répondre ponctuellement à quelques questions. Ces proportions ne montrent pas de baisse significative par rapport à 2003 (respectivement 15 % pour les groupes 0 et 1 et 3 % pour le groupe 0 seul.

Entre ces deux situations extrêmes, 58 % des élèves (groupes 2 et 3) ne maîtrisent certainement pas toutes les compétences attendues par les programmes, mais doivent pouvoir profiter de l'enseignement du collège, pour peu qu'on tienne compte de leurs performances effectives. Celles-ci révèlent en effet des compétences mal assurées, donc fragiles. Ainsi, ils ont du mal à percevoir et exploiter tous les aspects d'un document, et sont mis en difficulté par des textes qui exigent une lecture suivie. Ils étaient 56 % en 2003 : la différence observée n'est pas significative.

La hiérarchie dans la maîtrise des trois domaines de compétences n'a pas changé entre 2003 et 2009. On observe une très légère hausse des réussites, pour chacune de ces compétences (*tableau 01*).

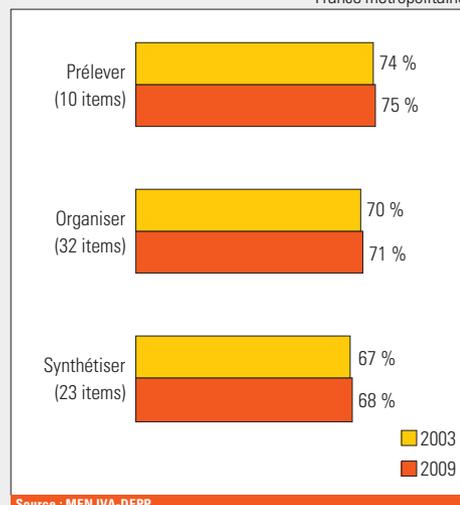
Comme en 2003, le fait d'être en retard ou « à l'heure » dans sa scolarité a un impact considérable sur le score des élèves : 45 et 50 points d'écart respectivement en 2009 et 2003. En revanche, on n'observe pas d'évolution significative des scores de chaque groupe d'élèves d'une année à l'autre (*tableau 03*).

Un échantillon représentatif au niveau national des écoles et des élèves inscrits en CM2 a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine). Les écoles ont été sélectionnées parmi les écoles de plus de six élèves en CM2. En 2003, 6 109 élèves dans 278 écoles et en 2009, 4 952 élèves et 189 écoles ont été concernés par ces évaluations. L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen de compréhension, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon de 2003, a été fixé par construction à 250 et l'écart-type à 50. Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives telle PIRLS, pilotée par l'IEA. Afin de pouvoir comparer les résultats des enquêtes 2003 et 2009, 80 items d'ancrage, i.e. des items de 2003, ont été repris à l'identique dans l'évaluation de 2009. Lors de l'analyse des résultats de 2009, les modèles de réponse à l'item ont été réutilisés et appliqués cette fois à l'ensemble des résultats 2003 et 2009. L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item à partir des données de 2003 et de 2009, ainsi que la présence d'items communs aux deux évaluations, permet la comparaison directe à la fois des scores des individus et des difficultés des items entre les deux passations.

Source : MENJVA-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine,
public et privé sous contrat

01 Évolution de la réussite aux items communs selon les compétences en 2003 et 2009

France métropolitaine



03 Répartition et scores moyens selon le cursus scolaire des élèves et répartition selon les groupes de niveaux en 2003 et en 2009

France métropolitaine

		Répartition (en %)					Score moyen	Groupes 0 et 1	Groupes 2 et 3	Groupes 4 et 5
		2003	2009	2003	2009	2003				
Ensemble	2003	100	250	15,0	55,9	29,1				
	2009	100	252	13,1	57,9	29,1				
Élèves « à l'heure »	2003	81	260	9,0	56,0	35,0				
	2009	85	259	9,0	58,2	32,7				
Élèves en retard	2003	19	211	39,8	55,2	5,0				
	2009	15	215	36,4	55,6	8,1				

Lecture : les élèves « à l'heure » dans leur scolarité représentent 81 % des élèves enquêtés en 2003 et 85 % en 2009. Leur score est passé de 260 à 259 ; 9,0 % d'entre eux appartiennent aux groupes de niveau 0 et 1 en 2009 comme en 2003.

Source : MENJVA-DEPP

02 Répartition des élèves de CM2 selon l'échelle de compétence de compréhension de l'écrit en 2003 et en 2009

Score seuil	% population en 2003	% population en 2009	Échelle de compréhension de l'écrit
Groupe 5 315	10,0 %	9,9 %	Les élèves sont capables d'exploiter l'information contenue dans des documents écrits, en mettant en œuvre à un degré élevé l'ensemble des aspects constitutifs des compétences générales qui s'acquièrent au cours des années de collège. Ils sont capables de juger de la pertinence d'une méthode pour la résolution d'un problème.
Groupe 4 315 276	19,2 %	19,2 %	Les élèves sont capables : – de repérer les idées essentielles d'un texte pour le résumer ; – de repérer et d'utiliser les principales règles des outils du langage ; – de montrer qu'ils connaissent le lexique spécifique utilisé dans les différents champs disciplinaires.
Groupe 3 276 238	29,3 %	31,9 %	Les élèves sont capables : – d'identifier le thème, le sujet ou l'idée principale d'un texte ; – de comprendre les informations implicites d'un texte ; – de lier deux informations explicites, séparées dans le texte, pour construire du sens ; – de prélever des informations explicites quelle que soit la nature du support. Ils maîtrisent la compétence « prélever » dans des textes non-continus ou continus.
Groupe 2 238 199	26,5 %	25,9 %	Les élèves sont capables de prélever des informations explicites contenues dans des documents préalablement organisés sous forme de tableaux, graphiques, schémas.
Groupe 1 199 161	12,1 %	10,9 %	Les élèves sont capables de prélever une information explicite d'une phrase ou rapidement disponible dans le texte (1 ^{er} paragraphe). Ils n'entrent que très rarement dans la globalité d'un texte et se trouvent en difficulté sur tout support dépassant un court paragraphe.
Groupe 0 161	2,9 %	2,2 %	Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin d'école primaire.

Lecture : l'échelle précise la description des compétences maîtrisées par les élèves de chaque groupe. La première colonne symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. En 2009, les élèves du groupe 3 représentent 31,9 % de l'ensemble des élèves. Ils ont entre 238 et 276 points. Ils n'étaient que 29,3 % dans ce groupe en 2003. Ils sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. En revanche leur probabilité de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5 est faible.

Source : MENJVA-DEPP

Entre 2000 et 2009, dans le domaine de la compréhension de l'écrit, le score moyen de la France reste stable et demeure dans la moyenne des pays de l'OCDE. Mais la proportion d'élèves peu performants s'accroît sensiblement.

L'enquête PISA mesure et compare les connaissances et les compétences en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique des élèves âgés de 15 ans. PISA permet d'avoir un regard distancié et extérieur sur les compétences des élèves français et de repérer ainsi leurs points forts et leurs points faibles.

La compréhension de l'écrit, *Reading Literacy*, était domaine majeur de l'évaluation PISA 2009 menée dans 65 pays dont 34 de l'OCDE. Cette évaluation s'intéresse beaucoup plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Elle ne mesure donc pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes d'enseignement : les exercices proposés résultent d'un compromis au niveau international sur ce qui est considéré comme nécessaire au futur citoyen.

Depuis 2000, les résultats de la France n'évoluent pas de manière significative. En 2009, le score moyen de la France (496) la situe dans un groupe de 16 pays autour de la moyenne de l'OCDE (493). On note une plus grande homogénéité des résultats aux trois compétences évaluées : accéder à l'information et la localiser, intégrer et interpréter, réfléchir et évaluer.

En 2009, les résultats des élèves français sont plus dispersés sur les niveaux de l'échelle de compétence. On observe un accroissement régulier, depuis 2000, du nombre d'élèves dans les niveaux

faibles. Les élèves les moins performants, niveau inférieur à 1, représentent 7,9 % des élèves français alors qu'ils n'étaient que 4,2 % en 2000. Ces élèves sont vraisemblablement capables de lire dans l'acception technique du mot mais ils éprouvent de sérieuses difficultés à utiliser la lecture comme un outil pour étendre et améliorer leurs connaissances et leurs compétences dans d'autres domaines.

L'enquête PISA offre également des éléments pour analyser l'équité du système éducatif français par rapport aux autres pays de l'OCDE, notamment grâce à l'écart interquartile, un indicateur de dispersion des scores. Cet écart augmente en France de façon significative entre 2000 (127 points) et 2009 (143 points). Cette évolution se fait principalement à travers la baisse des résultats des élèves les plus faibles. Le lien entre le score et l'indice de statut économique, social et culturel (SESC) caractérise l'influence du milieu social sur la performance. En 2009, le statut économique, social et culturel explique une plus grande part de la variation des scores des élèves en France qu'en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, même si, dans le cas français, le pouvoir explicatif de cette variable ne s'est pas accru de façon significative entre 2000 et 2009.

Tous les trois ans, depuis 2000, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA (Program for International Students Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves âgés de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats tant sur le plan temporel que géographique. Les items sont traduits dans 45 langues différentes et sont proposés aux élèves de tous les pays. PISA vise les élèves scolarisés âgés de 15 ans, classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient leur parcours scolaire ou leurs projets futurs, poursuite d'études ou entrée dans la vie active. En France, il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième qui constituent un échantillon réparti dans 177 établissements scolaires. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la représentativité des élèves de 15 ans selon leur classe de scolarisation. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

Source : OCDE – PISA, MENJVA-DEPP
Champ : France métropolitaine
et DOM sauf La Réunion

01 Résultats des pays en compréhension de l'écrit en 2000 et en 2009

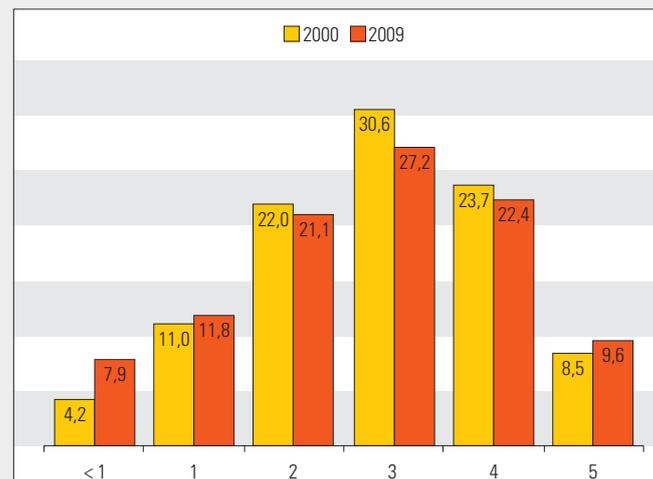


Lecture : les scores des pays écrits en bleu ne sont pas significativement différents de ceux de la France.

OCDE 26 représente la moyenne des 26 pays de l'OCDE ayant participé aux deux cycles 2000 et 2009 de PISA en compréhension de l'écrit.

Source : MENJVA-DEPP / OCDE

02 Répartition des élèves selon le niveau de compétences en compréhension de l'écrit



Lecture : Les élèves sont répartis selon leurs scores en 6 niveaux de compétences. En 2000, 4,2 % des élèves français âgés de 15 ans se situaient au niveau inférieur à 1 (peu performants) et 8,5 % au niveau 5 (très performants).

Source : MENJVA-DEPP / OCDE

03 Différence interquartile et influence du statut économique, social et culturel (SESC)

		2000	2009	Évolution
1 ^{er} quartile	France	444	429	- 15
	OCDE	433	435	2
3 ^e quartile	France	570	572	2
	OCDE	564	563	- 1
Intervalle interquartile	France	127	143	17
	OCDE	131	128	- 2
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	44	51	7
	OCDE	39	38	- 1

Lecture : en 2000, 25 % des élèves français ont obtenu un score inférieur ou égal à 444 et 25 % ont obtenu un score supérieur ou égal à 570. En 2009, un écart de score de 51 points est associé à la variation d'une unité de l'indice SESC en France, ce qui est significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (38 points). Les différences significatives entre la France et la moyenne des 26 pays de l'OCDE sont indiquées en bleu, les évolutions significatives en France entre 2000 et 2009 sont indiquées en italique.

Source : MENJVA-DEPP / OCDE

En culture mathématique, les résultats de la France se stabilisent en 2009 au niveau de 2006, après la baisse observée entre 2003 et 2006, que ce soit par rapport à elle-même ou par rapport à la moyenne de l'OCDE.

En culture scientifique, les résultats de la France sont stables depuis 2006 par rapport à elle-même et à l'OCDE.

L'évaluation PISA s'intéresse plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances au sens strict mais sur leurs capacités à les mobiliser et à les appliquer dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

Cette évaluation ne mesure pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes d'enseignement français. Il s'agit de mesurer la capacité des élèves à mobiliser leurs acquis pour résoudre des problèmes issus de la vie réelle.

En culture mathématique, avec un score de 511 en 2003, la France se situait de façon significative au-dessus de la moyenne de l'OCDE (500). En 2006, le score (496) avait sensiblement chuté, mais n'était pas significativement différent de la moyenne de l'OCDE (498 pour les 28 pays de l'OCDE ayant passé l'ensemble des évaluations). En 2009, le score est de 497 (499 pour l'OCDE). La baisse constatée entre 2003 et 2006 semble être enrayée en 2009 alors que le score reste sans différence significative avec celui de la moyenne de l'OCDE.

La forte proportion d'élèves français dans les niveaux les plus bas pose toutefois question : 22,5 % des élèves âgés de 15 ans en France ne résolvent que 2 des 35 exercices PISA proposés en culture mathématique en 2009 ; ce taux est en forte augmentation depuis 2003 (16,6 %). Par ailleurs, on observe depuis 2003 une augmentation de la différence de

score moyen entre les sexes à l'avantage des garçons. Ces constats seront à confirmer en 2012, année où la culture mathématique sera domaine majeur dans PISA.

En culture scientifique, les résultats de la France sont restés stables depuis 2006. Avec un score de 498, elle se situe, comme en 2006 (495), dans la moyenne des pays de l'OCDE. La répartition des élèves le long de l'échelle de performance reste globalement identique.

Dans la conception de PISA, on attend d'une éducation scientifique qu'elle apporte en priorité des connaissances regroupant à la fois les « connaissances en sciences », qui font référence à la connaissance du monde naturel, et les « connaissances à propos de la science », qui font référence aux moyens utilisés par la science (démarche scientifique) et à ses objectifs (explications scientifiques). En 2006, la France se distinguait des autres pays de l'OCDE par une hétérogénéité des résultats, avec une meilleure réussite dans le domaine des « connaissances à propos de la science » que dans celui des « connaissances en sciences ». En 2009, cette hétérogénéité est moins perceptible. Les résultats de la France se sont améliorés pour les « connaissances en sciences », alors qu'il y eu un tassement des résultats pour les « connaissances à propos de la science ».

Tous les trois ans, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA (Program for International Students Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves âgés de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats tant sur le plan temporel que géographique. Les items, traduits dans 45 langues différentes, sont proposés aux élèves de tous les pays. PISA vise les élèves scolarisés âgés de 15 ans, classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient leurs parcours scolaires ou leurs projets futurs, poursuite d'études ou entrée dans la vie active. En France, il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième qui constituent un échantillon réparti dans 177 établissements scolaires. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la représentativité des élèves âgés de 15 ans selon leur classe de scolarisation. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

Source : OCDE-PISA, MENJVA-DEPP
Champ : France métropolitaine et DOM sauf la Réunion

01 Résultats des pays en culture mathématique



Lecture : les scores des pays écrits en bleu ne sont pas significativement différents de ceux de la France. OCDE 28 représente la moyenne des 28 pays de l'OCDE ayant participé aux trois cycles 2003, 2006 et 2009 de PISA en culture mathématique.

Source : OCDE-PISA, MENJVA-DEPP

02 Résultats des pays en culture scientifique



Lecture : les scores des pays écrits en bleu ne sont pas significativement différents de ceux de la France. OCDE 33 représente la moyenne des 33 pays de l'OCDE ayant participé aux deux cycles 2006 et 2009 de PISA en culture scientifique.

Source : OCDE-PISA, MENJVA-DEPP

En fin de collège, entre 2003 et 2009, on observe une baisse du pourcentage d'élèves ayant une très bonne maîtrise des compétences générales attendues (de 10 % à 7,1 %) et, dans le même temps, une augmentation du pourcentage d'élèves dont les compétences se limitent au prélèvement d'informations (de 15 % à 17,9 %).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise, en 2009, de l'évaluation de 2003 portant sur les compétences générales des élèves de troisième, permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle.

Elle s'appuie sur les programmes du collège, sans être une évaluation directe de ce qui est défini dans ces programmes. Trois grands domaines de compétences la constituent :

- « prélever l'information » est relatif à l'ensemble des moyens dont l'élève dispose pour accéder aux informations contenues dans des documents.
- « organiser l'information prélevée », consiste à trier, choisir, transposer d'un support à un autre, effectuer des inférences simples.
- « exploiter l'information de manière complexe » est défini par le raisonnement déductif, la construction d'inférences complexes et la mise en œuvre d'une démarche expérimentale.

En 2009, la hiérarchie dans la maîtrise des trois domaines de compétences n'a pas changé malgré une baisse de réussite plus sensible pour les compétences complexes (*graphique 01*).

Les élèves ont été répartis en six groupes selon leur niveau de performances (*tableau 02*).

Les groupes 0 et 1 sont composés d'élèves en grande difficulté (17,9 % contre 15 % en 2003) dont les compétences se limitent au prélèvement d'informations. Les élèves du groupe 1 peuvent organiser une

ou plusieurs informations pour effectuer un traitement mais ne sont pas encore en mesure de les exploiter. L'organisation des informations, qui commence à s'observer chez les élèves de niveau 2 (29,5 %), n'est vraiment maîtrisée que par un peu plus d'un élève sur deux. La compétence « exploiter l'information de manière complexe » qui commence à s'installer chez les élèves du groupe 3 (29,6 %) est toutefois encore fragile. Seuls les élèves des groupes 4 et 5 (24,6 % contre 25,8 % en 2003) maîtrisent cette compétence. Les élèves du groupe 5 sont capables de mettre en œuvre des démarches scientifiques, comprennent le sens implicite d'un texte et mènent des raisonnements complexes.

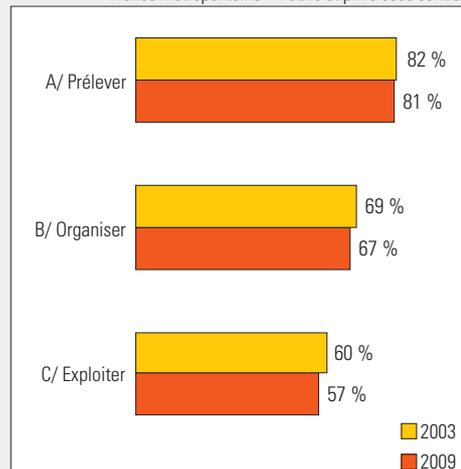
Les résultats mettent en évidence une évolution différenciée en fonction des caractéristiques socio-démographiques et scolaires des élèves (*tableau 3*). En 2009 comme en 2003, le pourcentage de garçons est supérieur à celui des filles dans les groupes les plus faibles (0 et 1). Si la part des élèves en retard a diminué entre les deux cycles d'évaluation, passant de 34 % en 2003 à 27,8 % en 2009, leur part a sensiblement augmenté dans les groupes de faible niveau. Les résultats sont également en baisse dans le secteur de l'éducation prioritaire où la part des élèves les plus faibles a plus que doublé entre 2003 et 2009 (de 3,9 % à 8,7 %). Enfin, on observe une augmentation importante des élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération dans les groupes faibles.

En 2009, un échantillon représentatif des élèves inscrits en troisième générale et des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine a été constitué. Le tirage a été stratifié selon la taille des collèges et selon le type d'établissement fréquenté. 30 élèves ont alors été sélectionnés aléatoirement dans chaque établissement de l'échantillon. Au total, 5 142 élèves répartis dans 193 collèges ont répondu à l'évaluation. L'échelle de performance a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart-type à 50. En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude égale correspondant à trois groupes intermédiaires. L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003 et de 2009, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permet de mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle. Les performances décrites à chaque niveau de l'échelle sont identiques à celles de 2003.

Sources : MEN/JVA-DEPP/Enquêtes CEDRE compétences générales 2003/2009
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat

01 Évolution de la réussite dans les trois compétences

France métropolitaine – Public et privé sous contrat



Lecture : la compétence « exploiter une information » était réussie en moyenne à 60 % en 2003 et à 57 % en 2009.

Source : MENJVA-DEPP

03 Répartition des élèves selon les variables sociodémographiques

France métropolitaine – Public et privé sous contrat

		Répartition (en %)	Groupe 0	Groupe 1
Garçons	2003	48,2	2,3	14,0
	2009	49,3	5,1	15,3
Filles	2003	51,8	1,3	10,9
	2009	50,7	2,9	12,5
Élèves en retard	2003	34,0	4,5	24,2
	2009	27,8	9,3	26,2
Élèves inscrits dans des établissements de l'éducation prioritaire	2003	14,5	3,9	21,0
	2009	14,5	8,7	23,9
Élèves issus de l'immigration, de 1 ^{re} génération	2003	3,3	7,1	24,1
	2009	3,8	16,5	27,8

Lecture : les garçons représentent 48,2 % des élèves enquêtés en 2003 et 49,3 % en 2009. 5,1 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 0 en 2009 contre 2,3 % en 2003.

Source : MENJVA-DEPP

02 Répartition des élèves selon l'échelle de compétences générales en 2003 et en 2009

Scores	% population en 2003	% population en 2009	Échelle de compétences générales
Groupe 5 316	10,0 %	7,1 %	Les élèves sont capables : – d'exploiter l'information contenue dans des documents écrits, en mettant en œuvre à un degré élevé l'ensemble des aspects constitutifs des compétences générales qui s'acquièrent au cours des années de collège ; – de juger de la pertinence d'une méthode pour la résolution d'un problème.
Groupe 4 316	15,8 %	17,5 %	Les élèves sont capables : – de mettre en relation des informations issues de contextes hétérogènes, de classer et de comparer ces informations ; – de comprendre le sens général et implicite d'un texte qu'ils peuvent interpréter avec finesse ; – de résumer et de synthétiser un texte ou un document ; – de choisir une argumentation, de décider d'une méthode et de l'utiliser pour résoudre un problème ; – de comprendre et de mettre en œuvre une démarche expérimentale, de mener un raisonnement complexe, d'utiliser la pensée hypothético-déductive.
Groupe 3 278	29,6 %	28,0 %	Les élèves sont capables : – d'organiser une ou plusieurs informations après avoir effectué un traitement sur ces informations ; – de justifier une réponse, en utilisant par exemple les marques anaphoriques leur permettant d'identifier les personnages d'un récit ; – d'identifier les référents des substituts, d'identifier l'auteur ou le genre d'un texte. Ils montrent leur capacité à comprendre les relations de cause et de conséquence. Ils sont capables de choisir une conclusion en utilisant des éléments contenus dans un texte littéraire ou présentés dans un texte relatant une expérience scientifique.
Groupe 2 239	29,6 %	29,5 %	Les élèves sont capables : – de prélever des informations explicites contenues dans un document, qu'elles soient immédiatement repérables ou non ; – de combiner plusieurs éléments prélevés dans un document, d'extraire une information pertinente selon plusieurs critères ; – de prélever des informations dans un graphique, un schéma, un texte continu, de prélever des éléments, des mots, des chiffres dans un tableau. Ils sont en passe de maîtriser l'organisation de plusieurs informations pour effectuer un traitement. Ils sont au seuil de maîtrise de la compréhension spatial et temporel.
Groupe 1 201	12,9 %	13,9 %	Les élèves sont capables de prélever une information explicite lorsque celle-ci est facilement repérable. Ils sont en difficulté devant un texte complexe ou comprenant un vocabulaire peu courant ou spécifique d'une discipline.
Groupe 0 162	2,1 %	4,0 %	Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin de collège.

Lecture : les élèves du groupe 3 ont entre 239 et 278 points. Ils sont capables de réaliser des tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5.

Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Source : MENJVA-DEPP

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises est estimée chaque année depuis 2007, en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. En 2011, cette proportion varie entre 80 % et 90 % selon les niveaux scolaires et les disciplines.

En 2011, pour la cinquième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base [1].

En fin de CM2, 87,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,1 % des élèves celles en mathématiques (*graphique 01*). En fin de troisième, 77,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 88,5 % en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (90,3 % contre 85,6 %). La différence est plus marquée au collège (83,2 % des filles contre 72,4 % des garçons). En mathématiques, la différence entre les garçons et les filles est légèrement significative à l'école (91 % des garçons contre

89,4 % des filles), et elle s'estompe au collège (89,1 % des garçons contre 87,8 % des filles).

Les élèves en retard représentent 16 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 28 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement mais il renvoie à des études qui montrent son inefficacité [2].

Ces indicateurs sont également calculés pour les élèves de l'éducation prioritaire. L'indicateur 10 fournit les résultats des écoles et des collèges du réseau de « réussite scolaire » ainsi que ceux du réseau « ambition réussite ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2011 et ceux des années précédentes.

[1] Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège, *Note d'Information* n° 08.37, 2008, MEN-DEPP.

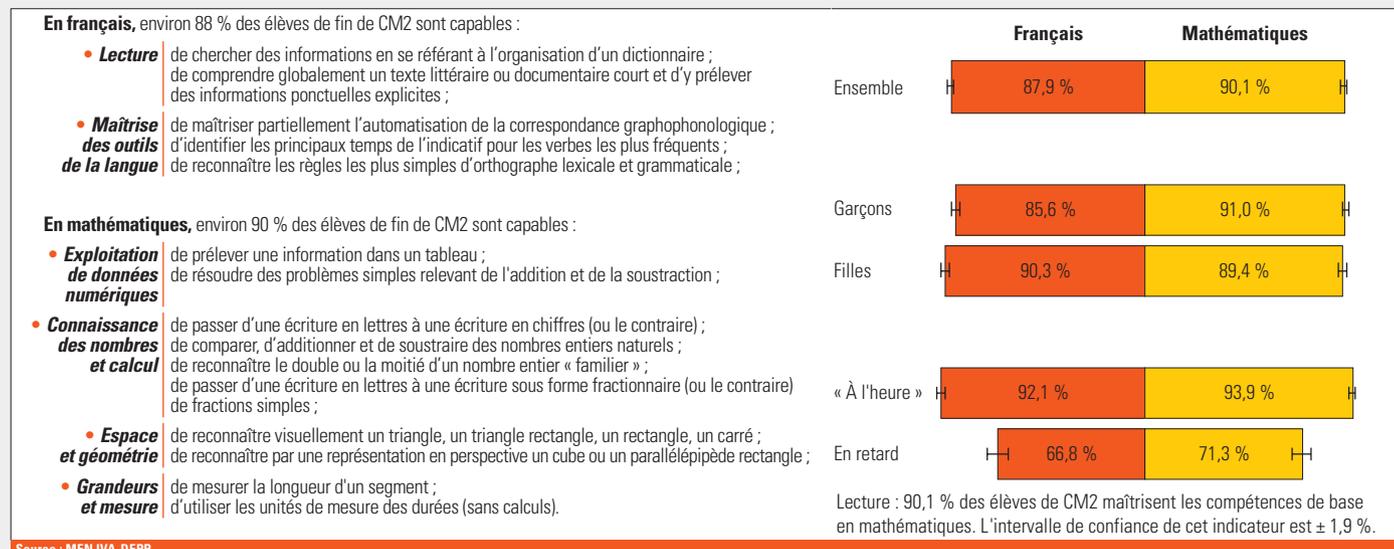
[2] Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats, *Les dossiers* n° 166, 2005, MEN-DEPP.

En mars 2011, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

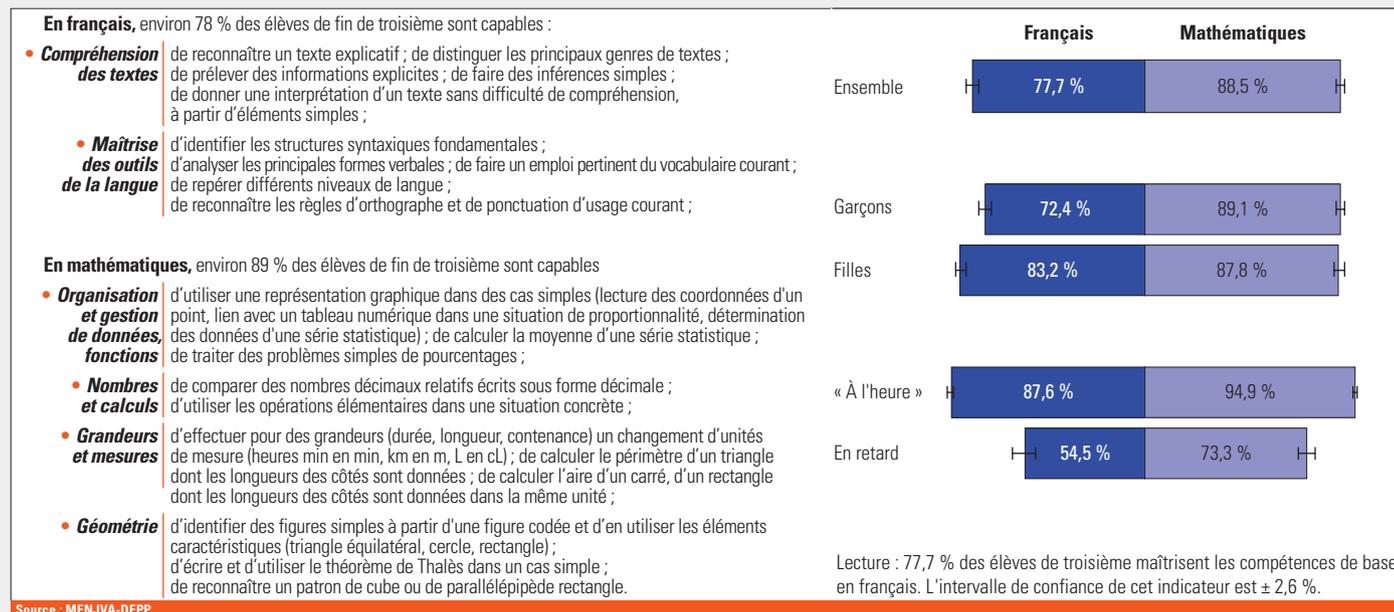
Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JAPD – JDC (indicateur 21) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Source : MENJVA-DEPP
Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2011

01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2011)



02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2011)



En 2010, 79,6 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs habiles. L'évaluation de la *Journée Défense et Citoyenneté* (JDC, ex-JAPD) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 10,8 %, dont la moitié est quasi-analphabète.

En 2010, les épreuves de lecture de la *Journée Défense et Citoyenneté* (JDC, ex-JAPD) ont concerné près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (3 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,7 %) ont un niveau lexical correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (9,2 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués

dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,4 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leur compétence en lecture et affronter la diversité des écrits.

La catégorisation en profils est en lien étroit avec le type de scolarité suivi : les jeunes n'ayant pas dépassé le collège sont surreprésentés dans le profil 1 alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale (*graphique 02*). On notera que, compte tenu de la modification structurelle de la voie professionnelle, la typologie des scolarités n'est pas identique à celle des précédentes années et que les chiffres ne sont donc pas strictement comparables.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension, et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3, 4, 5a et 5c. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 04*). Les différences garçons/filles s'observent en particulier pour les types scolaires les moins élevés (*tableau 03*).

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise **automatisation des mécanismes** responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des **connaissances lexicales** ;
- une pratique défaillante des **traitements complexes** requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivies : le type 1 correspond à des études n'ayant pas dépassé le collège ; le type 2 correspond à des études professionnelles ; le type 3 à des études technologiques et le type 4 aux études générales à partir du lycée et à des études supérieures.

Source : ministère de la Défense JDC – Traitements MENJVA-DEPP
Champ : jeunes françaises et français ayant participé à la JDC en 2010 en France métropolitaine et DOM

01 Les profils de lecteurs (JDC 2010)

France métropolitaine + DOM en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	67,6	73,5	70,4	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	10,3	8,0	9,2	79,6
5b	+	+	-	6,7	7,7	7,2	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,8	2,1	2,4	9,6
4	-	+	+	3,6	2,9	3,2	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,2	1,6	2,4	5,7
2	-	+	-	2,2	2,0	2,1	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,7	2,2	3,0	5,1

Lecture : La combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Source : ministère de la Défense – DSN, MENJVA-MESR-DEPP

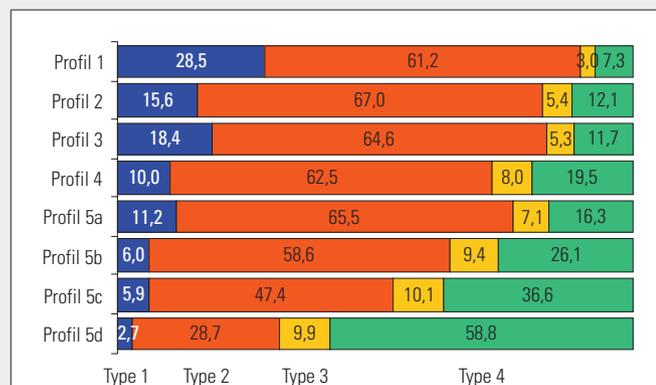
03 Comparaison des scores et performances des filles et garçons (JDC 2010)

Type de scolarité	Compréhension (score sur 20)		Lexique (score sur 20)		Homophonie (temps moyen en secondes)	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Type 1 (collège)	9,8	10,7	13,3	13,5	2,04	1,88
Type 2 (professionnel)	11,8	12,1	14,6	14,3	1,73	1,66
Type 3 (technologique)	13,9	13,8	16,1	15,7	1,48	1,52
Type 4 (secondaire général et enseignement supérieur)	15,4	15,4	17,2	16,9	1,34	1,40
Ensemble	13,4	14,0	15,8	15,9	1,56	1,51

Lecture : les garçons n'ayant pas dépassé le collège (type 1) ont obtenu un score moyen aux épreuves de compréhension de 9,8 sur 20 items, contre 10,7 pour les filles. Pour les types 3 et 4, les performances des filles et des garçons sont quasi-identiques en compréhension. En lexique, les garçons obtiennent de meilleurs résultats, excepté pour les jeunes n'ayant pas dépassé le collège (type 1). Pour l'épreuve de déchiffrage (homophonie), les garçons sont plus rapides que les filles pour le type 4 (études générales à partir du lycée et études supérieures). En revanche, parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, les garçons sont nettement plus lents que les filles (2,04 secondes contre 1,88 secondes).

Source : ministère de la Défense – DSN, MENJVA-DEPP

02 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité* (JDC 2010)

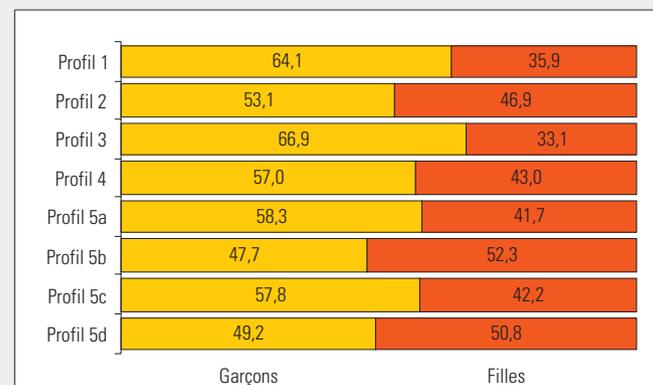


* voir définition des types de scolarité dans la méthodologie ci-contre.

Lecture : Parmi les jeunes du profil 1, 28,5 % n'ont pas dépassé le collège (type de scolarité 1) et 61,2 % suivent ou ont suivi des études professionnelles (type de scolarité 2).

Source : ministère de la Défense – DSN, MENJVA-DEPP

04 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (JDC 2010)



Source : ministère de la Défense – DSN, MENJVA-DEPP

Un peu moins de quatre jeunes sur cinq accèdent au niveau IV de formation en 2010, et près d'un sur quatre par la voie professionnelle. L'écart en faveur des filles tend à se réduire légèrement.

Avec une progression dépassant 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau IV de formation était passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Après ce maximum, lié à une nette baisse des redoublements en classe de première provoquant un afflux particulier d'élèves en classes terminales, le taux s'est stabilisé ensuite entre 68 % et 69 %, pour remonter à 72,2 % en 2009. À la rentrée 2010, il connaît un gain beaucoup plus net, de 6,7 points par rapport à 2009 sur l'ensemble de la France métropolitaine et des DOM, lié à la réforme de la voie professionnelle.

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre ensuite autour de 62 % au début des années 2000. Depuis 2008 et plus particulièrement entre 2009 et 2010, il augmente fortement. Il atteint 71,5 % en 2010, soit une augmentation de 7,1 points en un an. La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé de manière régulière au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV de formation agricole s'est stabilisé ensuite entre 2,5 et 2,7 % (2,6 % en 2010), tandis qu'il augmente depuis 2005 au sein de l'apprentissage pour atteindre 5,2 % en 2009 et 4,8 % en 2010.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès au niveau IV de formation par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 %, de 1997 à 2003. Depuis, il progresse régulièrement et, avec une valeur de 37,3 %

en 2010, il aura gagné 3,8 points par rapport à 2003. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 17,7 % en 2010. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage. En 2010, accèdent en terminale professionnelle, à la fois les élèves issus de l'ancien cursus en 4 ans, et ceux des nouvelles préparations en 3 ans : le taux d'accès gagne 6,1 points en un an, pour atteindre 23,9 % à la rentrée 2010.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau IV de formation. L'écart est particulièrement net dans la filière générale (11 points, contre 2 dans la filière technologique). Pour la filière professionnelle, l'avantage est cette fois d'environ 6 points en faveur des garçons. En 10 ans, l'écart s'est globalement réduit (7 points en 2010 contre 13 points en 2000). Cela tient à une progression un peu plus importante pour les garçons de l'accès aux terminales générales (+ 4,0 points contre + 2,5 pour les filles) et professionnelles (+ 10,9 points contre + 8,7 pour les filles), malgré une baisse plus importante de l'accès par la voie technologique (- 5,2 points contre - 4,4 pour les filles). On observe une évolution inverse, mais de faible ampleur, pour l'accès au niveau IV par l'enseignement agricole : entre 2000 et 2010, il progresse de 2,3 % à 2,9 % pour les filles, alors qu'il diminue de 3,1 % à 2,4 % pour les garçons.

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant. Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel. Le taux d'accès annuel au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2010 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau. La réforme de la voie professionnelle perturbe les flux d'apprentis et introduit un biais dans cette estimation en 2010. Ainsi, pour l'apprentissage, le taux d'accès au niveau IV de formation est sous-estimé en 2010. Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 23.

Source : MENJVA-MESR DEPP, MAAPRAT, INSEE
Champ : France métropolitaine, France métropolitaine + DOM

01 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

en %

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2008-09	2009-10	2010-11
Bac général	22,1	33,4	34,1	35,8	36,5	37,3
Bac technologique	11,9	17,6	21,7	18,0	17,9	17,7
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	16,7	17,8	23,9*
Ensemble	34,0	56,0	69,8	70,6	72,2	78,9*
MEN	33,0	54,0	63,4	63,5	64,4	71,5
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,6	2,6
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	4,6	5,2	4,8*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MENJVA-DEPP, MAAPRAT, INSEE

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

France métropolitaine + DOM, rentrée scolaire 2010

	Filles	Garçons	Ensemble
Général	43,1 %	31,9 %	37,3 %
Technologique	18,7 %	16,8 %	17,7 %
Professionnel*	20,9 %	26,6 %	23,8 %
Ensemble*	82,7 %	75,2 %	78,9 %

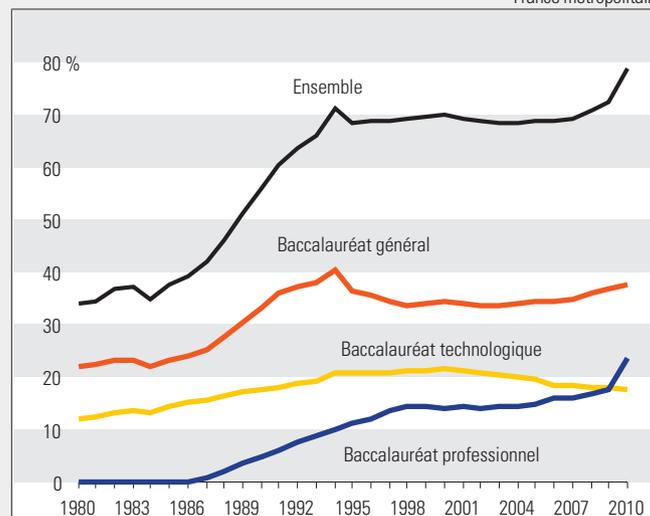
* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MENJVA-DEPP, MAAPRAT, INSEE

02 Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2010

(toutes formations initiales comprises)

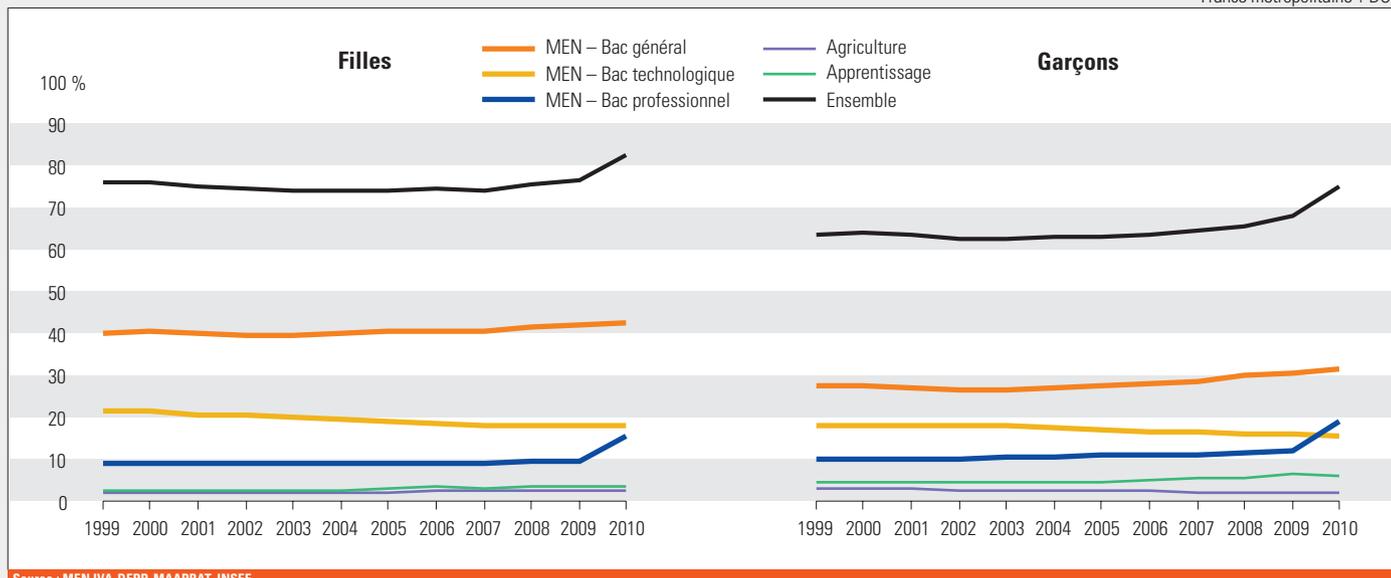
France métropolitaine



Source : MENJVA-DEPP, MAAPRAT, INSEE

04 Évolution du taux d'accès au niveau IV selon le sexe de 1999 à 2010

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP, MAAPRAT, INSEE

À la session 2010, un peu plus de 65 % des jeunes d'une génération ont obtenu un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux s'est réduite au profit des séries professionnelles.

Particulièrement élevée depuis 2009, la réussite au baccalauréat varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

De 1980 à 2010, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a presque doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à près des deux tiers (*graphique 01*). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 à 1995, suite à la création du baccalauréat professionnel. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. Avec, notamment, la mise en place d'une épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel, cette proportion atteint 65,3 % (65,5 % en France métropolitaine) en 2009 et 65,5 % (65,7 % en France métropolitaine) en 2010.

Depuis 1995, date à partir de laquelle les candidats aux baccalauréats se présentent dans les nouvelles séries mises en place au lycée, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2000, et professionnelles uniquement ensuite. Sur la période, le baccalauréat professionnel gagne près de 9 points pour dépasser 22 % en 2009 et 2010. Le baccalauréat général, en revanche, perd presque 6 points entre 1995 et 2000, essentiellement en raison du recul de la série littéraire, qui regroupe maintenant moins d'un bachelier sur dix (*tableau 02*). Il reste stable ensuite. La part des bacheliers technologiques diminue de près de 3 points. Dans ces conditions, les 65,5 % de jeunes d'une génération qui deviennent bacheliers en 2010 se répartissent comme suit : 35,1 % dans une série générale, 16,4 % dans une série technologique et 14,3 % dans une série professionnelle.

Comme d'autres examens, le baccalauréat voit son évolution marquée par une tendance à la hausse régulière du taux de réussite de ses candidats : sensible depuis plusieurs décennies, elle se poursuit lors des dernières sessions. Pour l'ensemble des baccalauréats, le taux est proche de 86 % à la session 2010, contre 75 % en 1995. La hausse est particulièrement nette pour le baccalauréat général qui connaît un taux de réussite supérieur à 80 % depuis 2002 et à 85 % depuis 2006. En 2009, la réussite au baccalauréat professionnel a connu un saut important suite à l'introduction d'une épreuve de contrôle et son taux est, depuis, supérieur à celui du baccalauréat technologique (*graphique 03*).

L'origine sociale des candidats influe très fortement, non seulement sur leur répartition entre séries générales, technologiques ou professionnelles (*indicateur 26*), mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2010, plus de 92 % des enfants de cadres ou d'enseignants se sont ainsi présentés avec succès au baccalauréat général, soit 10 points de plus que les enfants d'ouvriers. La différence est moindre dans les séries technologiques et professionnelles, dans lesquelles les enfants d'agriculteurs manifestent la plus grande réussite (*tableau 04*).

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat :

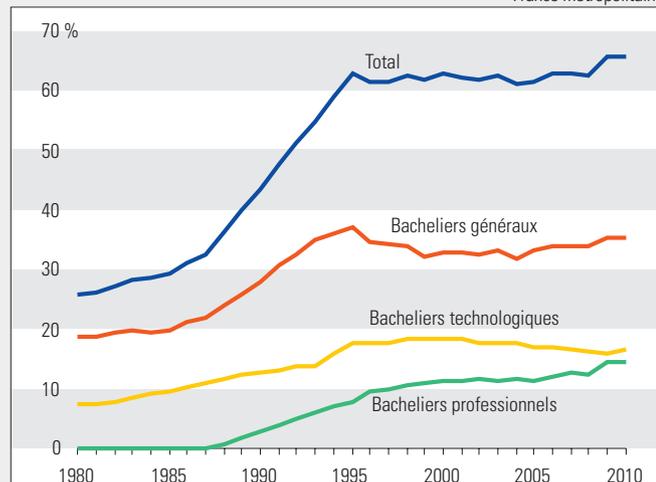
il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mars 2011.

Taux de réussite : *il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.*

Champ : France métropolitaine ou France métropolitaine + DOM
Source : MEN/JVA-DEPP, INSEE

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2010)

France métropolitaine



N.B. Série calculée à partir de l'année 2001 en utilisant les estimations démographiques de l'INSEE basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2008, provisoires ensuite.

Source : MENJVA-DEPP

02 Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995 et 2010

France métropolitaine + DOM

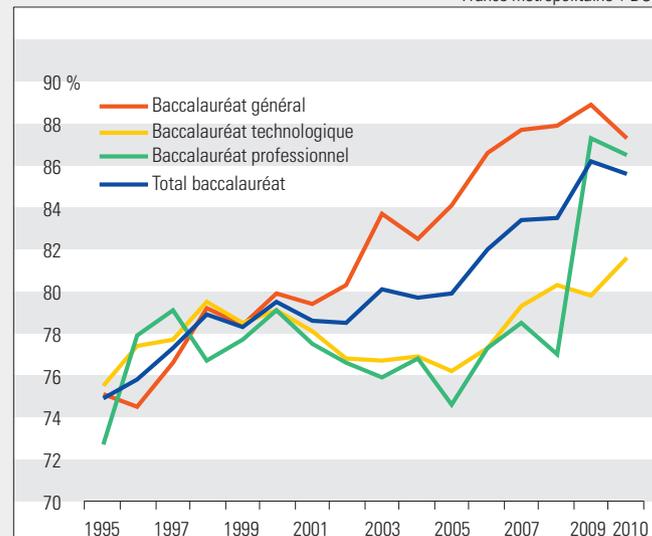
	Session 1995		Session 2010	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréats généraux				
ES	76 555	15,5	88 220	16,6
L	71 460	14,5	45 692	8,6
S	139 031	28,2	145 839	27,4
Total séries générales	287 046	58,3	279 751	52,6
Baccalauréats technologiques				
STI*	36 366	7,4	30 022	5,6
STG (ex-STT)	78 894	16,0	68 043	12,8
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7	20 622	3,9
Autres séries technologiques	9 670	2,0	14 744	2,8
Total séries technologiques	138 267	28,1	133 431	25,1
Baccalauréats professionnels				
Production	26 218	5,3	52 951	10,0
Services	40 878	8,3	65 635	12,3
Total séries professionnelles	67 096	13,6	118 586	22,3
Total tous baccalauréats	492 409	100	531 768	100

(*) y compris les spécialités « arts appliqués » et « génie optique », séries à part entière avant 1999

Source : MENJVA-DEPP

03 Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2010

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP (OCEAN)

04 Taux de réussite selon l'origine sociale en 2010

France métropolitaine + DOM

	Bac général	Bac techno.	Bac pro.	Ensemble
Agriculteurs exploitants	91,9	89,5	91,2	91,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	87,4	84,5	87,9	86,7
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	92,3	86,4	89,4	91,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>93,6</i>	<i>86,4</i>	<i>88,0</i>	<i>92,5</i>
Professions intermédiaires	88,5	84,4	88,6	87,4
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>92,4</i>	<i>86,4</i>	<i>90,0</i>	<i>91,3</i>
Employés	85,1	81,7	87,3	84,4
Ouvriers	81,8	81,1	86,3	83,0
Retraités	84,5	78,4	84,0	82,7
Autres sans activité professionnelle	78,1	74,9	80,3	77,5
Indéterminé	75,8	74,3	86,4	81,6
Ensemble	87,3	81,6	86,5	85,6

Source : MENJVA-DEPP

En 2010, 71 % de la population active âgée de 25 à 64 ans détient un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans. Les jeunes possèdent donc un niveau d'études plus élevé que le reste de la population. La France se situe à cet égard au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

L'une des ambitions de la loi de l'avenir de l'École du 23 avril 2005 est de relever le défi de la qualité de la scolarisation, qui peut être appréciée par la réussite des jeunes dans le secondaire ou plus largement sur l'ensemble des sortants de la formation initiale. Elle peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2010, 83 % de la population âgée de 20 à 24 ans et 71 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme relevant de l'enseignement secondaire de second cycle (*graphique 01*). La part de diplômés augmente nettement depuis 1981, respectivement de 24 et 32 points, principalement grâce à l'ouverture des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés depuis vingt ans ont également été qualitatifs. Les jeunes générations ont suivi des études de second cycle plus poussées. En 1991, 39 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans possèdent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 30 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou bien un brevet d'études professionnelles (BEP) et 31 % le brevet ou aucun diplôme (*tableau 02*). En 2010, 67 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont décroché un baccalauréat, 16 % un CAP ou un BEP, et 17 % sont peu ou pas diplômés. Les bacheliers poursuivent le plus souvent leurs parcours scolaire par des études supérieures.

Ainsi, sur l'ensemble des 700 000 jeunes ayant terminé leurs études initiales, en moyenne en 2007, 2008 ou 2009, 42 % possèdent pour plus haut diplôme un diplôme de l'enseignement supérieur, 41 % un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 17 % un diplôme national du brevet ou aucun diplôme (*tableau 03*). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté la formation initiale avec, au mieux, un diplôme du secondaire, ont le plus souvent réussi un BEP-CAP (17 % de l'ensemble des sortants) ou bien un baccalauréat technologique ou professionnel (16 %). Ils sont moins nombreux à ne posséder qu'un baccalauréat général (8 %). La répartition par diplôme de cette dernière cohorte est relativement stable par rapport à celle de la cohorte précédente.

La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'étude modéré de sa population adulte (*graphique international*). Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays de l'Europe du Nord ou les États-Unis, quand ont été scolarisées les générations âgées actuellement de 60 ans. Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est considérée, pour l'OCDE comme pour l'Union européenne, comme une force pour développer une économie et une société des connaissances.

Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

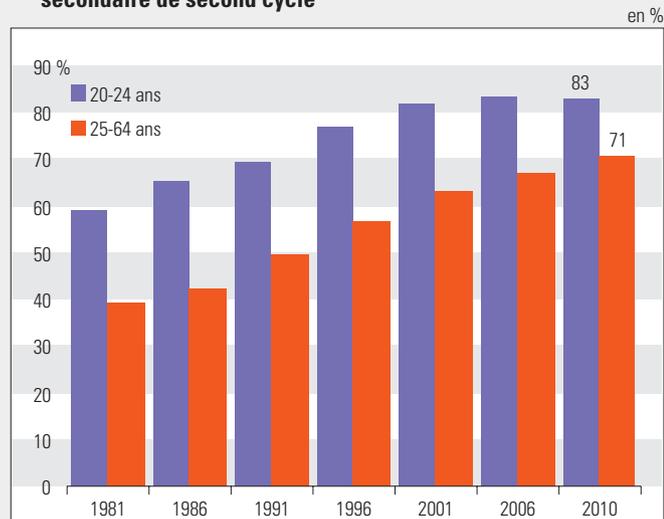
Les graphiques 01, 02 et le graphique international portent sur des groupes d'âges. Le tableau 03 porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'INSEE.

L'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003 c'est une enquête en continue sur l'ensemble de l'année.

Source : enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : pays de l'OCDE
et France métropolitaine

01 Proportions de la population diplômée de l'enseignement secondaire de second cycle



Lecture : en 2010, 71 % de la population âgées de 25 à 64 ans et 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs MENJVA-DEPP

02 Part des jeunes âgés de 20 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle

	1991	1996	2001	2006	2010
Baccalauréat	39	55	63	66	67
BEP-CAP	30	22	19	17	16
Total diplômés du second cycle	69	77	82	83	83
Brevet ou aucun diplôme	31	23	18	17	17
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : en 2010, 67 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 16 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 83 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour moins de 70 % du même groupe d'âges en 1991.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs MENJVA-DEPP

03 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

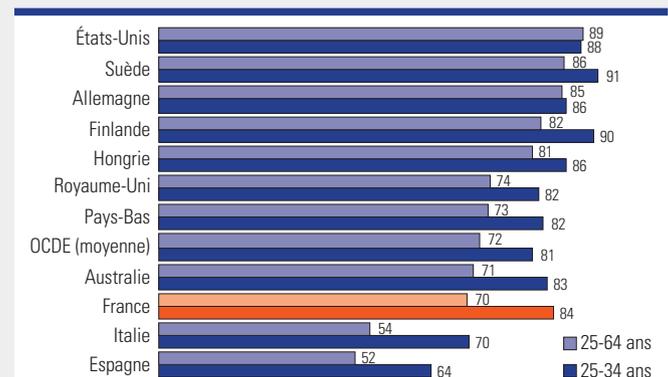
France métropolitaine

Année de sortie de formation initiale	2004-2005-2006		2007-2008-2009	
	en milliers	en %	en milliers	en %
DEA, DESS, master, doctorat	57	8	71	10
Écoles supérieures	42	6	38	5
Licence, maîtrise	72	10	75	11
DEUG, BTS, DUT et équivalents	94	13	86	12
Paramédical et social	24	4	23	3
Total diplômés de l'enseignement supérieur	289	41	293	42
Baccalauréat général	58	8	58	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	102	15	115	16
<i>Total bacheliers et diplômes équivalents</i>	<i>160</i>	<i>23</i>	<i>172</i>	<i>24</i>
CAP, BEP ou équivalent	124	17	114	17
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	284	40	286	41
Brevet seul	58	8	57	8
Aucun diplôme	75	11	65	9
Total brevet et aucun diplôme	133	19	122	17
Total sortants de formation initiale	706	100	701	100

Lecture : en moyenne, sur 2007, 2008 et 2009, 701 000 jeunes sont sortis chaque année de formation initiale. 42 % d'entre eux sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs MENJVA-DEPP

Part des populations âgées de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2009)



Source : OCDE, édition 2011 de *Regards sur l'éducation* (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

La part des jeunes quittant leur formation initiale avec uniquement le brevet des collèges ou sans diplôme a diminué dans les années 1980 et 1990. Cependant, à la fin des années 2000, 18 % des jeunes sortent du système scolaire peu diplômés, 12 % des jeunes âgés de 18-24 ans sont des sortants précoces et 7,5 % des élèves du secondaire arrêtent l'école avant d'atteindre une classe terminale de CAP BEP, de baccalauréat ou de brevet professionnel.

Réduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu politique fort pour la richesse de la société. Une batterie d'indicateurs est disponible afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Le diplôme est un atout important pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle, un des objectifs cibles de la loi pour l'avenir de l'École de 2005. *A contrario*, sortir peu ou pas diplômé de formation initiale peut se révéler être un handicap. À cet égard, les jeunes français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier (*graphique 01*). En effet, la part des sortants non diplômés ou diplômés du seul brevet a nettement baissé entre le début des années 1980 (plus de 30 %) et la fin des années 2000 (19 % en 2009). La baisse a été sensible dans les années 1980 et 1990. Elle provient principalement de la hausse de la durée de scolarisation, de l'objectif du milieu des années 1990 d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et du développement de l'enseignement technologique et professionnel.

Un des objectifs du sommet de Lisbonne de l'année 2000 est de réduire la part des sortants précoces (décrochage scolaire) à 10 %. En 2010, 12,6 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales peu diplômés et ne sont pas en situation de formation (*graphique 02*). Cette part, en légère hausse depuis deux ans, est cependant relativement stable depuis 2003. Le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que

chez les femmes, écart tendant à s'accroître au cours de la période.

Les statistiques scolaires permettent par ailleurs d'évaluer la sortie du système scolaire selon la classe atteinte. Ainsi, la proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite aux alentours de 7,5 % (*tableau 03*).

Si la France a rattrapé une grande partie de son retard, la situation est stationnaire ces dernières années et notre pourcentage de jeunes de faible niveau d'études reste supérieur à ceux des pays de l'Europe du Nord et des États-Unis (*graphique international*). L'Union européenne (18 % en 2000 et 14 % en 2009 sur l'ensemble de l'Union), vise, pour 2020, un pourcentage de « sorties précoces », devenu « décrochage scolaire », inférieur à 10 %.

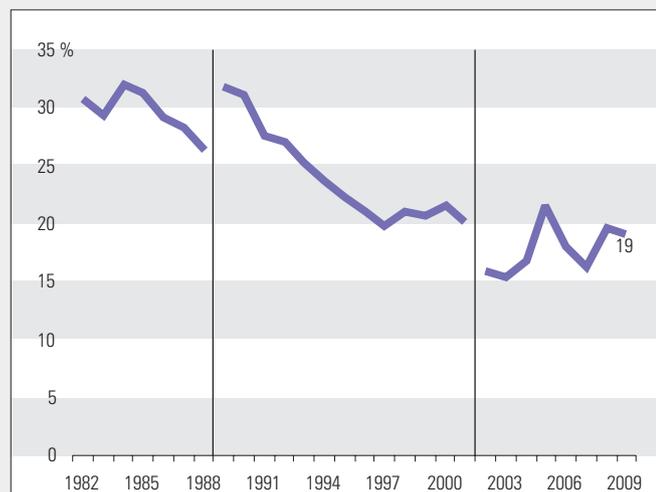
Les sortants peu diplômés sont les jeunes ayant quitté leurs études initiales depuis plus d'un an et qui sont sortis non diplômés ou diplômés, au plus, du brevet des collèges.

Les « sortants précoces » sont les individus âgés de 18-24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'INSEE.

Les graphiques 01, 02 et le graphique international reposent, pour la France, sur les enquêtes Emploi de l'INSEE auprès d'échantillons de ménage. Le tableau 03 se fonde sur les enquêtes sur les effectifs inscrits auprès des établissements du second degré (incluant centres d'apprentis et lycées agricoles).

Sources : MENJVA-DEPP, INSEE, OCDE
Champ : France métropolitaine

01 Proportion de sortants peu diplômés de 1982 à 2009

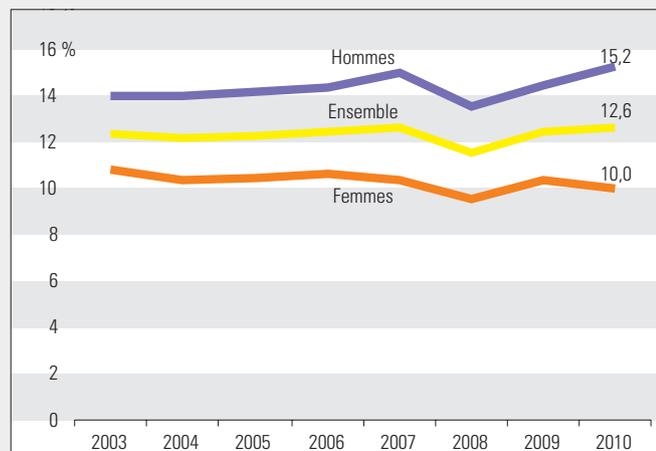


Lecture : en 2009, 19 % des jeunes sortants des études initiales et interrogés en 2010 sont peu diplômés (ils ont le brevet ou aucun diplôme). En 1982, ils étaient 31 %.

Note : L'enquête emploi était annuelle jusqu'en 2002, avec des ruptures de série comme entre 1989 et 1990. Elle est devenue trimestrielle depuis 2003. Les ruptures de séries se retrouvent ici décalées d'un an puisqu'on observe les sortants de l'année précédente.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs : MENJVA-DEPP

02 Les sorties précoces* par sexe



* voir définition, méthodologie page de gauche.

Lecture : en 2010, le taux de sortant précoce est de 12,6 %.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs : MENJVA-DEPP

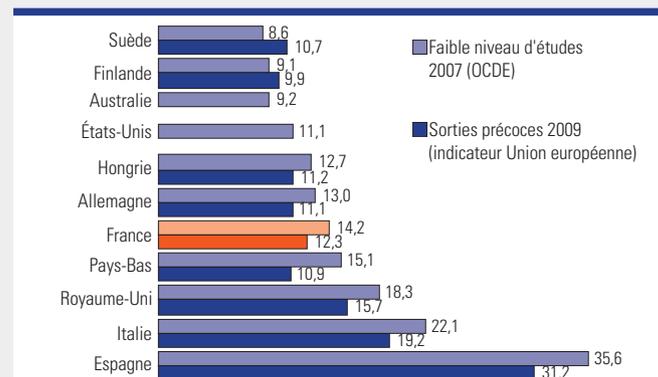
03 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe

en %, France métropolitaine

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	1998	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Terminales générales et technologiques	55,1	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	54,4
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	12,2	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	17,1
Total sorties au niveau du baccalauréat	67,3	66,9	69,9	70,2	70,1	70,0	71,5
Première année de bac professionnel en deux ans et BP	2,1	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,1
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	18,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,4	23,7	22,5	22,6	22,3	22,5	20,9
Seconde ou première générales et technologiques	2,0	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,8
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	-	0,7
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,3	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,1
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,3	9,4	7,6	7,2	7,6	7,5	7,6
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : MENJVA-DEPP / systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEM) et SIFA (effectifs des CFA), système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire).

Proportions de jeunes de faibles niveaux d'études : comparaison entre pays



Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2009 (année entière) et OCDE, enquêtes sur les forces de travail 2007 (1^{er} trimestre)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées. Majoritaires parmi les bacheliers généraux, notamment littéraires, elles sont en revanche bien plus rares que les garçons dans les filières industrielles.

Proches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent assez nettement en compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales (*indicateurs 17, 19 et 20*). Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, spécialités ou filières de formation radicalement différentes.

Les données de l'enquête Emploi confirment que les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes. L'écart s'est sensiblement creusé depuis deux décennies (voir édition 2010). Parmi les jeunes ayant achevé leurs études de 2007 à 2009, et interrogés un an après, près de la moitié (48 %) des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre seulement 35 % des garçons. La proportion de jeunes qui ne possèdent aucun diplôme de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat) est pratiquement deux fois plus forte pour les garçons (23 % contre 12 % pour les filles ; *tableau 1*).

Cette situation, qui se confirme voire s'accroît dans le temps, se vérifie dans l'espace, que ce soit dans les différents pays développés (compréhension de l'écrit dans PISA, proportions de diplômés de l'enseignement secondaire : *graphique international*), ou bien à travers le territoire français, dans l'ensemble des départements (difficultés en lecture à la JAPD, et proportions de jeunes bacheliers : voir l'édition 2011 de *Géographie de l'École*).

Depuis plus de trois décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français : à la session 2010, elles représentent près de 53 % des admis, et près de 57 % en séries générales. Même si les contrastes tendent à s'atténuer légèrement ces dernières années, la présence féminine reste très inégale selon les séries (*graphique 02*).

Dans la voie générale, les filles sont massivement représentées en lettres (79 % des lauréats de la session 2010, soit un recul de plus de 4 points par rapport au maximum enregistré en 2002), et très majoritaires en série économique et sociale (62 %). Les filles restent en revanche minoritaires en série S (46 % à la session 2010, soit 4 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (58 % des bacheliers STG, en baisse de 8 points depuis 2000, et 93 % en ST2S, ex-SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (89 % en STI). Parmi les bacheliers professionnels, les filles, globalement minoritaires (43 %), sont également bien plus présentes dans le secteur des services que dans celui de la production.

Sources : Eurostat, INSEE, enquêtes Emploi, et MENJVA-DEPP
Champ : France métropolitaine

01 Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études

France métropolitaine

Année de sortie des études initiales	1994-1995-1996		2004-2005-2006		2007-2008-2009	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplôme obtenu						
Diplôme du supérieur	34	40	36	46	35	48
Diplôme du secondaire	41	41	42	38	42	40
Pas de diplôme ou brevet des collèges	25	19	22	15	23	12

Lecture : 35 % des jeunes hommes sortis du système scolaire en 2007, 2008 ou 2009 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

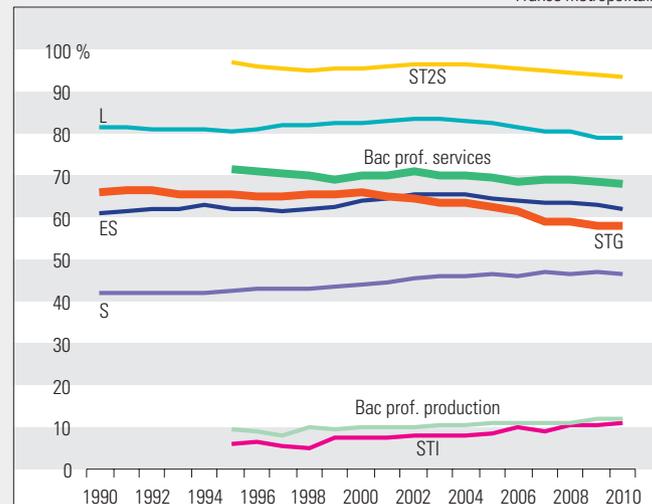
Note : Le calcul des diplômes de 1994-1995-1996 est obtenu à partir d'enquêtes emplois annuelles, réalisées une fois dans l'année. Les autres le sont à partir d'enquêtes emplois trimestrielles en continu. Le cumul d'années d'enquêtes permet de lisser d'éventuels effets d'échantillonnage.

Champ : Personnes ayant terminé leurs études initiales respectivement en 1994-1995-1996, en 2004-2005-2006 et en 2007-2008-2009, interrogées l'année suivant leur sortie d'études et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes emploi 1995-2010, calculs MENJVA-DEPP (sommes sur 3 années)

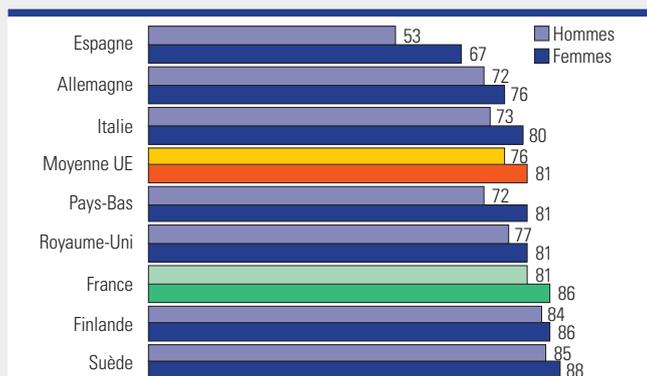
02 Proportion de bachelières par série de 1990 à 2010

France métropolitaine



Source : MENJVA-DEPP

Proportion de jeunes âgés de 20 à 24 ans au moins diplômés du secondaire supérieur (2009)



Source : Eurostat

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle sur l'ensemble de la population française, il reste des disparités selon l'origine sociale de l'élève. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme.

Favoriser la mixité sociale en France est l'un des défis inscrits à la loi de l'avenir de l'École du 23 avril 2005. Connaître la réussite d'une génération au baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme par classe sociale permet d'estimer ainsi l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'école à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat augmente de façon exponentielle entre les générations nées entre 1929 et 1938 (6 %) et celles nées entre 1974 et 1978 (62 %). Cette part augmente ensuite très peu sur les dernières générations (65 % pour les jeunes nés entre 1983 et 1987). Cette évolution de la société masque cependant des disparités sociales importantes. Ainsi, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 85 % contre 53 % pour la dernière génération. Moins forte que pour les générations des années 1960, cette différence n'a pratiquement pas varié depuis une décennie, entre les générations des années 1970 ou 1980 (graphique 01).

Le type de baccalauréat obtenu diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (tableau 02). En 2010, 56,2 % des diplômés sont des baccalauréats généraux, 18,4 % des baccalauréats technologiques et 25,4 % des baccalauréats professionnels. Mais, si respectivement 77,5 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un bacca-

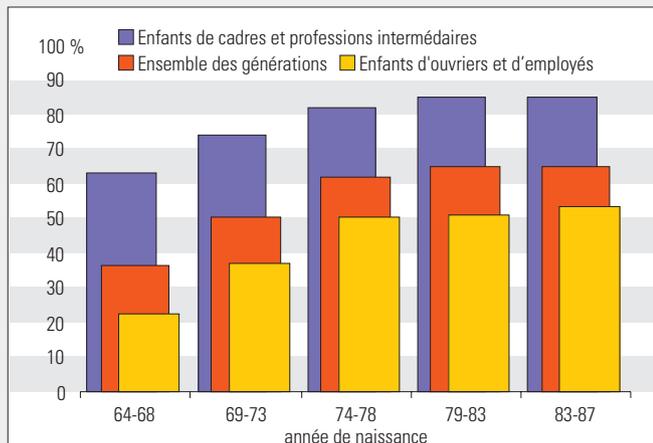
lauréat général, 15,4 % un baccalauréat technologique et seulement 7,2 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de 35,8 %, 30,8 % et 33,4 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2007, 2008 et 2009, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont plus nombreux à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur que les enfants d'ouvriers et d'employés (respectivement 61 % contre 31 %). Ils sont en revanche moins nombreux à posséder le baccalauréat (respectivement 23 % et 26 %), le CAP-BEP (respectivement 9 % et 21 %) ou le brevet ou aucun diplôme (respectivement 8 % contre 22 %). Ces disparités sont relativement stables dans le temps (graphique 03).

Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. L'origine sociale est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsque celui-ci est absent ou décédé. Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Ses données proviennent de l'enquête Emploi de l'INSEE. L'enquête de 2005 recueille les déclarations des générations nées de 1979 à 1983 et celle de 2009 pour celles natives de 1983 à 1987. Le graphique 02 utilise la base exhaustive OCEAN du MEN qui permet d'avoir des catégories socioprofessionnelles plus affinées. Le graphique 03 concerne les jeunes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête, ces données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE. Ainsi les sortants de 2007, 2008 et 2009 sont observés respectivement à partir des enquêtes 2008, 2009 et 2010. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle et de lisser les chocs conjoncturels.

Source : MEN/JVA-DEPP, INSEE (enquêtes Emploi).
Champ : France métropolitaine pour les enquêtes INSEE et France métropolitaine + DOM pour les statistiques du MEN.

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1983 à 1987, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 53 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Sources : enquêtes Emploi de l'INSEE, calculs : MENJVA-DEPP

02 Répartition par filière des bacheliers 2010 selon leur origine sociale

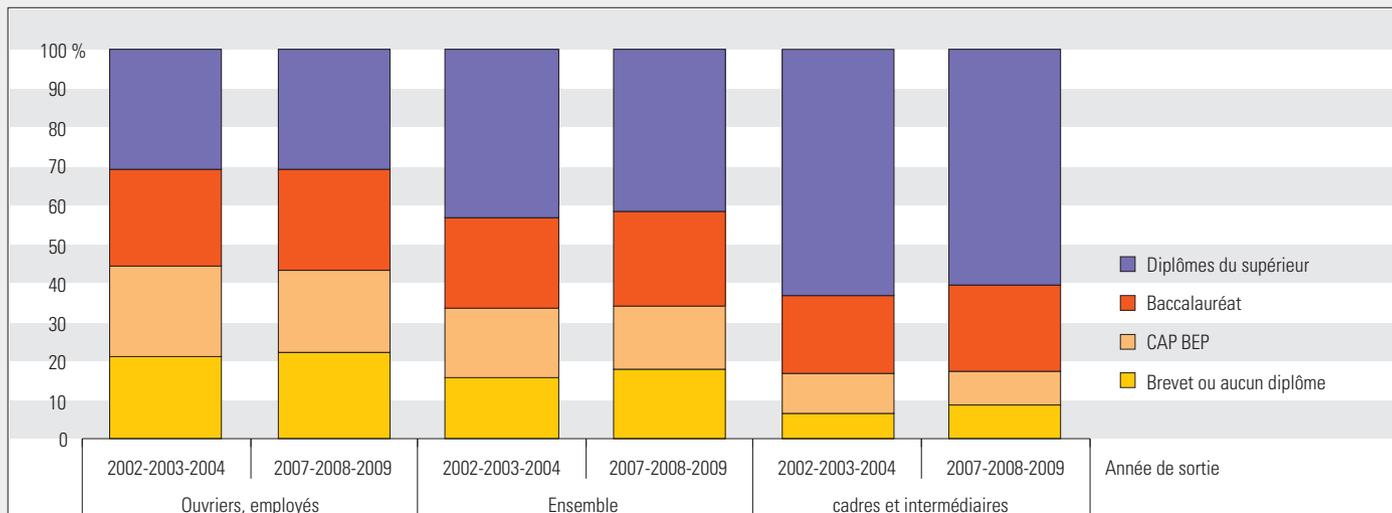
France métropolitaine + DOM

	Général	Technologique	Professionnel
Agriculteurs exploitants	57,4	24,0	18,6
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	52,7	25,1	22,2
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	77,5	15,3	7,2
Professions intermédiaires	60,3	26,2	13,5
Employés	51,2	31,0	17,8
Ouvriers	35,8	30,8	33,4
Retraités	40,3	26,4	33,3
Inactifs	44,1	33,1	22,8
Ensemble	56,2	18,4	25,4

Lecture : à la session 2010, 57,4 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 24,0 % un baccalauréat technologique et 18,6 % un baccalauréat professionnel.

Source : MENJVA-DEPP (OCEAN)

03 Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2007-2008-2009)



Lecture : sur 100 enfants d'employés et d'ouvriers sortants du système scolaire en 2007-2008-2009, 31 ont eu un diplôme d'enseignement supérieur, 26 déclarent comme diplôme le plus élevé un baccalauréat général, 21 un BEP ou un CAP et 22 possèdent un brevet ou aucun diplôme.

Source : calculs MENJVA-DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE de 2003, 2004, 2005 regroupés d'une part et de 2008, 2009 et 2010 regroupés d'autre part.

Près des deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales en 2010. Le taux de chômage des jeunes sortis récemment de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise. Celui des peu diplômés est nettement plus élevé, quelle que soit la conjoncture.

L'un des défis de la loi de l'avenir de l'École du 23 avril 2005 est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Posséder un diplôme reste un atout face au chômage même en période de crise. En 2010, 64 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas terminé leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi (*graphique 01*). Sur les 36 % de jeunes qui les ont terminées, deux tiers d'entre eux sont en situation d'emploi, un peu plus d'un sur cinq est au chômage et un sur six inactif. Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'INSEE, au 4^e trimestre 2010, le taux de chômage de l'ensemble de la population active est de 9,3 % alors qu'il atteint 22,2 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'études atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, 44 % des personnes possédant au plus le brevet des collèges ou aucun diplôme sont au chômage en 2010 contre 22 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat, et 20 % de l'ensemble des sortants (*graphique 02*).

Le taux de chômage des jeunes est davantage sensible aux variations conjoncturelles. Ainsi, entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans, et de + 11 points pour les peu diplômés. À l'inverse, entre 2009 et 2010, période de reprise économique, le taux de chômage des jeunes sortants a très légèrement diminué. Cette baisse est surtout marquée chez les peu

diplômés (- 5 points) contre - 1 point pour les diplômés du secondaire et du supérieur.

Le taux d'emploi, en février 2008 et en février 2010, des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en juin de l'année précédente, est beaucoup plus élevé pour les diplômés de baccalauréat professionnel ou technologique que pour les diplômés de CAP-BEP, ceci quelle que soit la spécialité (*graphique 03*) : plus de 12 points de différence, en 2008 comme en 2010. Conséquence de la crise de 2008, le taux d'emploi en février 2010 est nettement inférieur à celui de février 2008 pour l'ensemble des diplômés et spécialités. Cette baisse est plus marquée chez les diplômés d'un baccalauréat professionnel production (- 21 points, 52 % en 2010) et d'un CAP-BEP de la même spécialité (- 17 points, 35 % en 2010).

Pour mieux comparer entre pays l'articulation entre études, formation et « insertion professionnelle », l'OCDE distingue les situations des jeunes à l'égard des études et à l'égard de l'emploi (*graphique 04*). En Finlande, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède, les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'enseignements et de formations qu'au Royaume-Uni ou en Espagne. Ils occupent plus souvent un emploi aux Pays-Bas, en Australie, au Royaume-Uni et en Allemagne, qu'en Hongrie ou en Italie. Études et emploi sont concomitants aux Pays-Bas et en Allemagne, où les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprises et dans l'enseignement. Au contraire, au-delà de l'obligation scolaire, plus d'un jeune de « moins de trente ans » sur cinq n'est ni en études ni en emploi en Espagne et Italie.

Les peu diplômés sont les jeunes ayant quitté leurs études initiales sortis non diplômés ou diplômés au plus avec le brevet des collèges. Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre d'actifs de la population. Le graphique 02 porte sur le chômage des jeunes qui ont interrompu leurs études depuis 1 à 4 ans conformément au Bilan formation emploi de l'INSEE. La source est l'enquête Emploi de l'INSEE qui présente une rupture importante de série entre 2002 et 2003, passant alors d'une enquête annuelle à trimestrielle. Le graphique 03 est extrait de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) des sortants de lycée, qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. Le graphique 04 illustre les données du tableau C4.1a de Regards sur l'éducation 2011 et repose sur les enquêtes européenne et nationales sur les forces de travail et la population. Les enseignements et formations formels sont dispensés par des établissements et débouchent sur des diplômes (les données sur la France se rapprochent de cette définition et ne sont pas directement comparables aux précédentes).

Pour en savoir plus :

Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010, Claude Minni,

Dares analyses n° 039, mai 2011

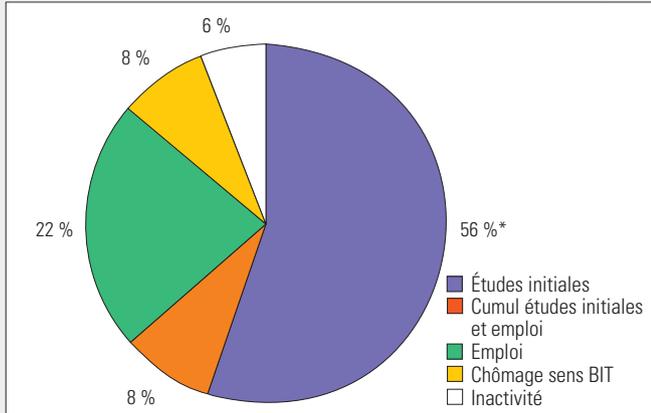
The impact of the crisis on employment, Remko Hijman, Statistic in Focus 79/2009, Eurostat Communiqués de Presse / Euroindicateurs 113/2010, 59/2010 et 29/2010, disponibles sur :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/publications/recently_published

Sources : MENJVA-DEPP (enquête IVA), INSEE enquêtes Emploi, Eurostat, OCDE Champ : France métropolitaine, pays de l'OCDE

01 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2010

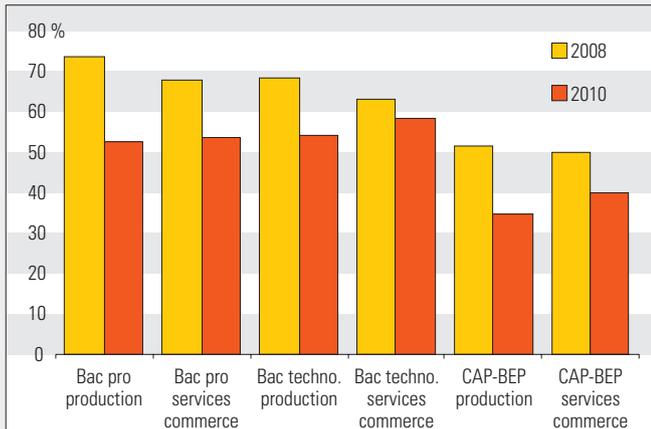
France Métropolitaine



* dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.
 Lecture : en 2010, 56 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

Source : INSEE, enquêtes Emploi

03 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent



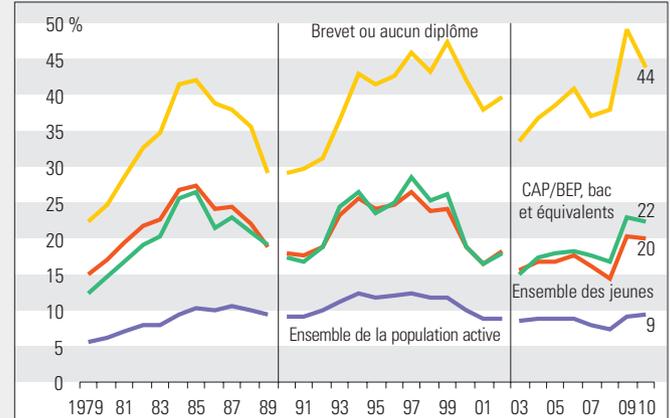
Lecture : 52 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production ayant arrêté leurs études en 2009, occupent un emploi en février 2010 (« aidé » ou non), sur le sous-ensemble des spécialités interrogées.

Nota bene : ces données portent sur une partie du périmètre des enquêtes IVA, sur les seuls diplômés des spécialités de formations interrogées, en sortie terminale de préparation de ce diplôme (sans diplômés BEP issus de première année de bac professionnel, par exemple).

Source : MENJVA-DEPP, IVA IPA

02 Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études (1979 à 2009)

France Métropolitaine



Lecture : en 2010, 20 % des jeunes ayant quitté les études initiales depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

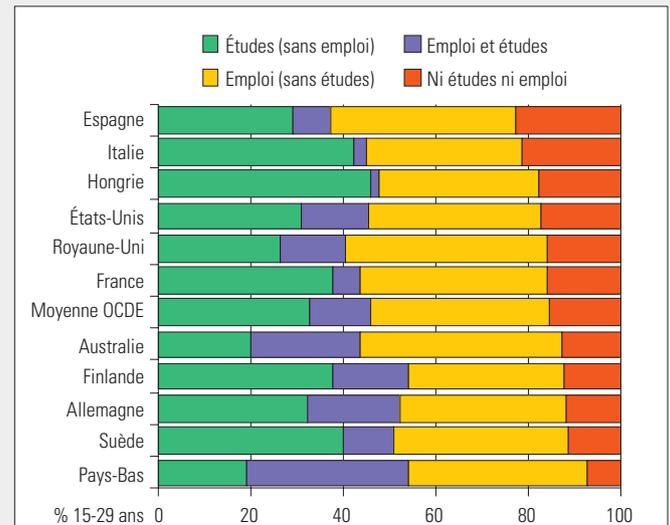
Note : jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année.

Il existe aussi un changement méthodologique entre 1989 et 1990.

Champ : jeunes ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans, et population active.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs : MENJVA-DEPP

04 Emploi et études de 15 à 29 ans (1^{er} trimestre 2009)



Source : statistiques Regards sur l'éducation à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (1^{er} trimestre 2009)

Plus le diplôme obtenu est important, plus la catégorie socioprofessionnelle et le salaire de l'emploi occupé sont élevés. Les jeunes femmes sont plus diplômées et occupent donc des postes plus qualifiés que les jeunes hommes, mais les hommes perçoivent des salaires supérieurs, à études équivalentes.

En 2010, les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système scolaire et diplômés du secondaire occupent majoritairement un emploi d'employés ou d'ouvriers : parmi eux, 72 % ont, pour plus haut diplôme, le baccalauréat, 92 % un CAP-BEP et 88 % le brevet ou aucun diplôme (tableau 01). Sur l'ensemble de la population de sortants, tous diplômés de secondaire et du supérieur confondus, ce chiffre s'élève à 54 %. Plus précisément, les diplômés possédant au plus le baccalauréat occupent principalement un poste d'employé qualifié (28 %), ceux possédant au plus un CAP ou un BEP un poste d'ouvrier qualifié (31 %) et les sans diplôme ou titulaires du seul brevet un poste d'employé (26 %) ou d'ouvrier (28 %) non qualifiés.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale ou le sexe jouent également un rôle (graphique 02). Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent salariés en tant que cadre ou profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés : 30 points de différence sur l'ensemble des diplômés, 12 points lorsque l'individu possède pour plus haut diplôme un baccalauréat et 10 points lorsqu'il est peu diplômé. Par ailleurs, les femmes occupent plus souvent ces postes puisque leur niveau d'instruction et de diplôme est sensiblement plus élevé que celui des hommes. Cependant, les hommes sortis diplômés au plus d'un baccalauréat ou peu diplômés occupent plus

souvent un poste de cadre ou profession intermédiaire que les femmes diplômés de même niveau.

Plus les diplômés des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (tableau 03). Cette différence de salaires varie entre 10 % et 40 % selon l'âge et augmente au fur et à mesure des années. Par exemple, en 2010, l'écart du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est trois fois plus important lorsqu'ils sont âgés de 45 à 54 ans que lorsqu'ils ont entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles déclarent être moins bien rémunérées à diplôme équivalent, ceci quel que soit le niveau de diplôme. Là encore, cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école et tend à s'accroître avec l'âge.

Les sortants désigne les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans pour le tableau 1 et un et dix ans sur le tableau 2. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le Bilan formation emploi de l'INSEE.

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsque celui-ci est absent ou décédé.

Les peu diplômés sont les personnes non diplômés et les personnes possédant pour plus haut diplôme le brevet des collèges.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins. Le tableau 3 prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à taux plein, du secteur public ou privé.

Sources : MENJVA-DEPP, INSEE enquêtes Emploi, Eurostat, OCDE Champ : France métropolitaine, pays de l'Union européenne

01 Catégorie socioprofessionnelle en 2010 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

France métropolitaine

	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble des diplômés*
Indépendants	3	3	2	2
Cadres et professions intellectuelles	3	0	1	16
Professions intermédiaires	22	5	9	29
Employés qualifiés	28	17	15	19
Employés non qualifiés	17	24	26	14
Ouvriers qualifiés	15	31	19	11
Ouvriers non qualifiés	12	20	28	9
Total	100	100	100	100

* L'ensemble des diplômés : tous les diplômés du secondaire et du supérieur existants.
Lecture : en 2010, 29 % des jeunes en situation d'emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.
Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2010 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs : MENJVA-DEPP

03 Salaires mensuels déclarés en 2010 en fonction de l'âge et du diplôme

Salaires médians des salariés à temps plein en euros

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Bachelier	1 250	1 600	1 850	2 300
CAP/BEP	1 200	1 500	1 650	1 750
Brevet ou aucun diplôme	1 050	1 450	1 550	1 600
Ensemble des diplômés*	1 200	1 650	1 850	1 950
Femmes				
Bachelier	1 100	1 350	1 500	1 850
CAP/BEP	1 100	1 250	1 350	1 450
Brevet ou aucun diplôme	900	1 250	1 300	1 350
Ensemble des diplômés*	1 150	1 500	1 600	1 650

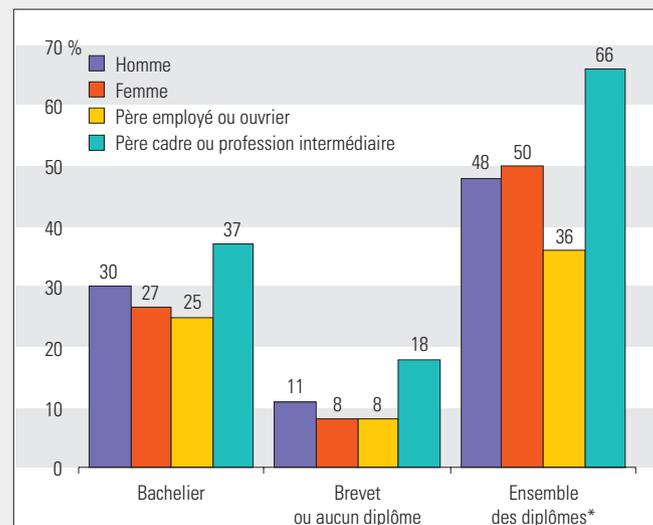
Lecture : En 2010, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 €.

* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Champ : jeunes se déclarant en emploi et à temps plein en 2010.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs : MENJVA-DEPP

02 Accès à une profession de cadre ou de profession intermédiaire en 2010, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine



* L'ensemble des diplômés comprend tous les diplômés existants, du supérieur et du secondaire.
Lecture : en 2010, 30 % des jeunes sortants de formation initiale entre 1 et 10 ans qui sont des hommes, bacheliers, et en emploi, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : jeunes se déclarant en emploi en 2010 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs : MENJVA-DEPP

En 2010, 72 % des jeunes sortis de formation initiale en 2007 sont en emploi. Le diplôme reste un atout face à la crise puisque les peu diplômés s'insèrent difficilement sur le marché du travail, ce qui est moins vrai pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

L'enquête *génération* du CEREQ permet d'apprécier la valeur des diplômes, en particulier en période de conjoncture défavorable.

Les jeunes sortants de formation initiale en 2007, peu de temps avant la crise de 2008, connaissent, trois ans après leur sortie, une insertion professionnelle plus délicate que ceux qui avaient fini leurs études en 2004, et qui avaient été interrogés en 2007 (*tableau 01*). Ainsi, 72 % des jeunes ayant quitté l'école en 2007 déclarent être en situation d'emploi en 2010. Ce taux d'emploi est de cinq points inférieur à celui de la génération précédente, interrogée au moment d'une conjoncture plus favorable. Ils sont en revanche plus souvent au chômage (respectivement 16 % en 2010 contre 13 % en 2007) en formation ou reprise d'études (8 % contre 7 %) et en inactivité (4 % contre 3 %).

Quelle que soit la génération, plus le diplôme détenu (en globalisant l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur) est élevé, plus le taux de chômage à trois ans est faible : en 2010, le taux de chômage des peu diplômés sortis en 2007 est de 40 %, contre 24 % pour les diplômés de CAP-BEP, 19 % pour les bacheliers généraux, 15 % pour les bacheliers technologiques ou professionnels et 9 % pour les diplômés du supérieur (*tableau 02*). La crise a davantage touché les moins diplômés : le taux de chômage à trois ans des sortants en 2007 peu diplômés et diplômés au plus du CAP et du BEP a augmenté de 7 points par rapport à la génération précédente et de 2 points pour les

diplômés du supérieur. Par ailleurs, si le taux de chômage à trois ans des bacheliers généraux est en hausse de 5 points entre les deux générations, il n'est que de 2 points pour les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

Trois ans après leur sortie de formation initiale, les jeunes peu diplômés connaissent des difficultés d'insertion, génération après génération. Difficultés qui se sont accrues avec la crise de 2008 (*tableau 03*). Si plus de la moitié (56 %) des sortants peu diplômés de 2004 sont en emploi trois ans après leur sortie, ce n'est le cas que de 49 % des sortants peu diplômés de 2007. Les peu diplômés de la génération 2007 sont ainsi plus souvent au chômage (32 % de part de chômage contre 28 % pour la génération 2004) et un peu plus souvent en inactivité (8 % contre 7 %). Ils sont également plus souvent en formation ou reprise d'études (11 % contre 9 %).

La situation des jeunes diplômés du supérieur en emploi est légèrement plus favorable en 2010 qu'en 2007 : + 2 points de part de CDI ou fonctionnaire et + 1 point de part de cadres ou profession intermédiaire (*tableau 04*). Les diplômés de CAP-BEP en emploi ont une situation proche de la génération précédente. En revanche, les autres diplômés connaissent des situations d'emploi plus difficiles, en particulier un taux d'emploi durable beaucoup plus faible.

Tous les trois ans, le CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) réalise une nouvelle enquête auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint, d'où la notion de « génération ». La première génération enquêtée est celle des sortants de 1992 interrogés en 1997. Celle de 2004 a été interrogée en 2007 puis en 2009. La génération de 2007 est enquêtée en 2010.

Les peu diplômés sont les personnes possédant pour plus haut diplôme le brevet des collèges. Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagnent plus et la moitié moins. L'emploi durable est l'emploi en CDI ou un emploi de fonctionnaire.

Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre d'actifs de la population. La part de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs de la population et le nombre de personnes dans la population.

Source : Enquête *génération* CEREQ
Champ : Ensemble des sortants de formation initiale

01 Situation des jeunes trois ans après la fin de leur formation initiale

en %

	Année de sortie de formation initiale	
	2004	2007
En emploi	77	72
Au chômage	13	16
En formation ou reprise d'études	7	8
En inactivité	3	4
Ensemble	100	100

Lecture : 72 % des jeunes terminant leur formation initiale en 2007 sont en emploi en 2010.
Champ : jeunes terminant leur formation initiale en 2004 interrogés en 2007, et en 2007 interrogés en 2010

Source : CEREO, enquêtes génération

02 Taux d'emploi et de chômage trois ans après la fin de la formation initiale selon le diplôme

en %

Année de sortie de formation initiale	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	2004	2007	2004	2007
Brevet ou sans diplôme	56	48	33	40
CAP ou BEP	76	70	17	24
Baccalauréat technologique ou professionnel	78	75	13	15
Baccalauréat général	62	55	14	19
Diplôme d'enseignement supérieur	87	85	7	9
Ensemble des diplômés	77	73	14	18

Lecture : Le taux de chômage en 2010 des sortants de 2007 peu diplômés est de 40 %.
Champ : jeunes terminant leur formation initiale en 2004 interrogés en 2007, et en 2007 interrogés en 2010

Source : CEREO, enquêtes génération

03 Situation des peu diplômés trois ans après la fin de leur formation initiale

en %

	Année de sortie de formation initiale	
	2004	2007
En emploi	56	49
Au chômage	28	32
En formation ou reprise d'études	9	11
En inactivité	7	8
Ensemble	100	100

Lecture : 49 % des jeunes peu diplômés (plus haut diplôme brevet des collèges) terminant leur formation initiale en 2007, sont en emploi en 2010.
Champ : jeunes terminant leur formation initiale en 2004 interrogés en 2007, et en 2007 interrogés en 2010

Source : CEREO, enquêtes génération

04 Caractérisation de l'emploi trois ans après la fin de la formation initiale selon le diplôme

en %

Année de sortie de formation initiale	Part des jeunes en CDI ou fonctionnaires (en %)		Part des jeunes en emploi de cadres ou professions intermédiaires (en %)		Salaires médians (en euros courants)	
	2004	2007	2004	2007	2004	2007
					2004	2007
Brevet ou sans diplôme	41	37	18	19	1 120	1 140
CAP ou BEP	55	54	13	14	1 200	1 200
Baccalauréat technologique ou professionnel	57	54	30	31	1 200	1 250
Baccalauréat général	51	43	47	44	1 200	1 200
Diplôme d'enseignement supérieur	70	72	79	80	1 530	1 630
Ensemble des diplômés	61	60	50	52	1 300	1 380

Lecture : 37 % des jeunes peu diplômés terminant leur formation initiale en 2007 sont en emploi en 2010 sur un CDI ou un poste de fonctionnaire.

Champ : jeunes terminant leur formation initiale en 2004 (interrogés en 2007), et en 2007 (interrogés en 2010).

Source : CEREO, enquêtes génération

Sigles

AES : Filière administrative économique et sociale.

ARS : Allocation de rentrée scolaire.

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

ATSS : (Personnels) administratifs, techniques, de santé et sociaux.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles.

BIT : Bureau international du travail.

BTS : Brevet de technicien supérieur.

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

CLAIR : Collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

COP : Conseiller d'orientation-psychologue.

CFA : Centre de formation d'apprentis.

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage.

DARES : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.

DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

DGRI : Direction générale pour la recherche et l'innovation.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

DIE : Dépense intérieure d'éducation.

DOM : Département d'outre-mer.

DSN : Direction du service national.

EP : Éducation prioritaire.

ES : Économique et social.

IEA : International association for the evaluation of educational achievement.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

ITRF : Ingénieurs et techniciens de recherche et formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

L : Littéraire.

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.

MENJVA : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PEGC : Professeur d'enseignement général de collège.

PIB : Produit intérieur brut.

PIRLS : Progress in international reading literacy study.

PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

RAR : Réseau ambition réussite.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

S : Scientifique.

SIES : Sous-Direction des systèmes d'information et des études statistiques.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

STG : Sciences et technologies de la gestion.

STI : Sciences et technologies industrielles.

STS : Section de techniciens supérieurs.

TOM : Territoire d'outre-mer.

TOS : (Personnels) techniciens, ouvriers et de service.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Niveaux de formations

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau Vbis : sorties d'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE ; en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et second cycles

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'UNESCO au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat.

> vous recherchez une information statistique

Centre de documentation
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 55 55 73 58
Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

**> vous désirez consulter une publication de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance sur Internet**

www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

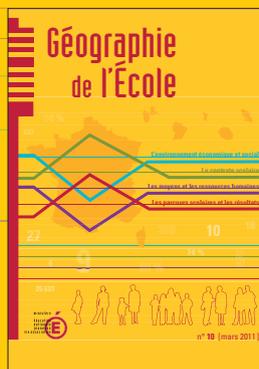
**> vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance**

Catalogues, achats, abonnements
DEPP / Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *l'état de l'École*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



> **Repères et références statistiques** présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



> **Géographie de l'École** est une analyse des dynamiques territoriales à l'œuvre dans le système éducatif français. Plus de 30 indicateurs mettent en perspective politique et objectifs nationaux, pilotage décentralisé et réalités de terrain.



> **Les Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif ou de la recherche et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Les articles de la **revue Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

l'état de l'École

Coûts
Activités
Résultats
Comparaisons internationales

16 €

DEP 005 11350
ISSN 1152-5088

Dépôt légal
4^e trimestre 2011
ISBN 978-2-11-097818-9

collection

l'état de l'École

thématique

Système éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 30 indicateurs
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département
de la valorisation et de l'édition

date de parution

Novembre 2011

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.fr



9 782110 978189

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

